Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 56 (1911)
Heft: 11

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'ordonnance du 10 octobre 1911 sur l'organisation de l'armée. — L'ordre de bataille des futures 1re et 2e divisions et des troupes de landwehr des 1er et 2e arrondissements de division. (Pl. XXXVIII à XL.) — Mutations dans le corps d'instruction de l'infanterie.

Nous aurions voulu revenir encore sur certains détails des diverses manœuvres qui ont eu lieu en Suisse. Impossible aujourd'hui. Les exigences de l'actualité sont tyranniques, au moment présent surtout, où la mise en vigueur progressive de la nouvelle organisation de l'armée provoque, à chaque instant, la promulgation de prescriptions officielles.

Les dernières en date sont celles de l'Ordonnance du 10 octobre 1911. Elles fixent l'organisation des corps de troupes de l'élite et de la landwehr et posent ainsi les bases du futur ordre de bataille.

Les détails minutieux dans lesquels doit entrer une semblable ordonnance ne rendent pas sa lecture aisée. Nous allons tâcher d'en dégager les grandes lignes, ce qui facilitera les efforts de mémoire nécessaires pour retenir le tableau de l'organisation.

Prenons les armes successivement.

Infanterie. Un premier principe a été celui de la numérotation des brigades et des régiments, rétablie de la droite à la gauche. La 1re brigade et le 1er régiment sont à la droite de la 1re division, la 18e brigade et le 36e régiment à la gauche de la 6e. Ainsi le chiffre de chaque division multiplié par 3 ou par 6 donne toujours le chiffre de sa dernière brigade ou de son dernier régiment. Les brigades et les régiments de landwehr prennent la suite, comptés également de la droite à la gauche, selon l'ordre des divisions dont les hommes en sortant de l'élite les composent : brigades 19 à 24 et régiments 37 à 50. Les numéros 49 et 50 s'expliquent par le fait que deux brigades, celles correspondant aux 4e et 6e divisions sont à trois régiments. Les divisions à troupes de montagne fournissent la landwehr des fortifications, dont les régiments sont numérotés à la suite de ceux de l'armée de campagne, régiment 51 (St-Maurice) et 52 (Gothard). Restent quelques bataillons non enregimentés.

En résumé :

Brigades : Elite, 1 à 18; landwehr, 19 à 24.

Régiments : Elite, 1 à 36; landwehr, armée de campagne, rég. 37 à 50; ldw. fortifications, rég. 51 et 52.

Pour les bataillons, le rétablissement de la numérotation de la droite à la gauche eût entraîné des complications sans fin. L'ordonnance en a fait abstraction. Elle institue quatre séries de numéros.

Elite : armée de campagne, bat. fus. 1 à 98 ; bat. car. 1 à 8 ;
» infanterie des étapes, bat. 101 à 106 ;
Landwehr : armée de campagne, bat. 121 à 165, suivis des onze bataillons d'infanterie de forteresse, 166 à 176 ;
infanterie des étapes, bat. 181 à 186.

On trouvera le groupement de ces bataillons, pour autant qu'il intéresse le 1er corps d'armée actuel et les futures 1re et 2e divisions, dans l'ordre de bataille établi plus loin.

Pour les transferts dans la landwehr, on a généralement compté les hommes de deux bataillons de l'élite pour un de landwehr. Il y a naturellement, d'assez nombreuses exceptions que justifient les circonstances. Suivant le nombre de bataillons de l'élite d'un canton, on aura des bataillons de landwehr à 3, 4, 5 et même 6 compagnies, de façon à éviter le plus possible, les bataillons mixtes.

Voici quelques exemples :

Vaud. Les bataillons 1 et 2 forment le bataillon de landwehr 121.
» 3 et 6 » » » 122.
» 4 et 5 » » » 123.

et comme il reste, du 2e rég., les comp. I et II/90, une 5e compagnie sera formée au bataillon 123.

Les bat. 7 et car. 1 forment le bat. d'inf. de fort. 166 (St-Maurice), et les bat. 8 et 9 le 167.

Genève. Les bataillons 10 et 13, avec les car. IV/2 forment le bat. ldw. 124

Neuchâtel. Le bat. 18, les comp. III et IV/90 et car. III/2 forment le bat. ldw. 125 qui n'aura que 3 compagnies.

Les bat. 19 et 20 forment le bat. ldw. 126.

Fribourg (français). Les bat. 15 et 16 forment le bat. ldw. 127 ; et comme il reste le 14e bataillon isolé, les deux compagnies de ldw. qu'il forme iront rejoindre les quatre compagnies vaudoises du 166, lequel aura six compagnies.

Berne (Jura). Le bat. 21 avec les comp. car. I et II/2 forment le bataillon 128 à 3 comp. ; les bat. 22 et 24 forment le 129.

Pour les groupements en régiments et brigades voir, plus loin, l'ordre de bataille.

Cavalerie. Aucun changement dans les brigades 1 et 3. La brigade 2 troque avec la 4e le régiment 5 (esc. 13, 14, 15) contre le 4 (esc. 10, 11, 12). Les deux régiments bernois sont ainsi groupés dans la même brigade, ce qui est logique. La 4e sera formée par des escadrons des cantons de Berne, Soleure, Argovie (2 esc.), Lucerne et Zurich.

Les groupes de guides sont formés comme suit : 1re div., esc. 1 et 9; 2e, esc. 2 et 10: 3e, esc. 3 et 4; 4e, esc. 5 et 11; 5e, esc. 6 et 12; 6e, esc. 7 et 8.

Artillerie. Dorénavant, non seulement les brigades et les régiments mais les groupes aussi seront numérotés de la droite à la gauche, et les groupes d'obusiers prendront la suite des numéros des groupes de campagne. Ainsi, dans chaque division, la brigade d'artillerie portera le numéro de sa division; les régiments, à raison de deux par brigade, seront numérotés de 1 à 12; les groupes, à raison de deux par régiment, de 1 à 24, et quand les groupes d'obusiers seront formés, ils prendront, à raison d'un groupe par brigade, les numéros 25 à 30. Comme pour les bataillons, et pour les mêmes motifs, on n'a pas changé la numérotation des batteries. Celles d'obusiers, à raison de deux par groupe, prennent les numéros à la suite des 72 batteries de campagne, soit les numéros 73 à 84, ceux-ci de la droite à la gauche.

Pour le groupement des batteries du 1er corps d'armée actuel et des 1re et 2e divisions futures en régiments et en brigades, voir l'ordre de bataille ci-après. On constatera que le 3e rég. d'art. de corps devient, à la 1re division, le 2e régiment; que le 2e régiment actuel devient le 3e restant attaché aussi, dans sa composition intégrale, à la nouvelle 2e division, et que, dans celle-ci, le 4e régiment est tout naturellement l'ancien 5e de l'ancienne 5e division.

Les deux groupes d'*artillerie de montagne* sont disloqués dans les quatre brigades de montagne, à raison de deux batteries (1 et 2) dans la 3e brigade et deux batteries (5 et 6) dans la 18e. Les batteries 3 et 4 sont aux 9e et 15e brigades où elles seront renforcées, pour former des groupes, par les batteries de futures formations.

Dans l'*artillerie à pied*, dont la transformation est complète, les nouveaux groupes et leurs batteries sont numérotés de la droite à la gauche, de 1 à 3 et de 1 à 9. Les trois compagnies d'artillerie à pied de landwehr qui complètent les groupes sont numérotées à partir du chiffre 11.

Pour le *parc*, il est utile d'entrer dans plus de détail:

La nouvelle loi a prévu, comme on sait, un parc par division, soit 6 parcs de division, subdivisés chacun en 2 groupes, ce qui représente 12 groupes, eux-mêmes formés de trois compagnies, savoir une d'infanterie et deux d'artillerie.

Outre ces 12 compagnies de parc d'infanterie et ces 24 compagnies de parc d'artillerie, la loi institue une compagnie de parc d'obusiers par parc de division, soit 6 de ces compagnies.

Elle prévoit une compagnie de parc de montagne par brigade de montagne, soit 4 compagnies de parc de montagne.

Enfin, unités indépendantes des parcs de division, elle crée une compagnie de parc d'infanterie par deux brigades d'infanterie de landwehr. Ces

trois compagnies indépendantes des parcs de division portent à 15 le nombre total des compagnies de parc d'infanterie.

Ceci rappelé, voyons les numérotations.

Les parcs de division et les groupes de parc sont numérotés de la droite à la gauche, 1 à 6 et 1 à 12.

Les compagnies de parc d'infanterie et de parc d'artillerie sont numérotées dans chaque groupe comme les compagnies d'infanterie dans leur bataillon, I/1, II/1, III/1, I/2, etc.; la compagnie de parc d'infanterie étant toujours la première du groupe (I). Viennent ensuite les compagnies de parc d'obusiers, qui sont numérotées à la suite des compagnies de parc d'artillerie, comme si ces dernières, au nombre de 24, avaient reçu des numéros de la droite à la gauche; les compagnies de parc d'obusiers prennent donc les numéros 25 à 30. Les compagnies de parc de montagne viennent ensuite, de 31 à 34; et pour finir les compagnies de parc d'infanterie des brigades de landwehr de 35 à 37.

A première vue, cela paraît bien un peu compliqué, et l'on peut se demander s'il n'aurait pas été plus simple de suivre, par analogie, la méthode employée ailleurs. On aurait numéroté en une seule série, de 1 à 36, toutes les compagnies de parc dans l'ordre campagne, montagne, brigades de landwehr. Mais la question n'est pas d'importance majeure. L'essentiel est que le ravitaillement s'effectue dans de favorables conditions.

Les formations de parc sont composées d'hommes de la landwehr, d'après le mode suivant: chaque régiment d'artillerie alimente le groupe de parc du même numéro, rég. art. 1 le groupe de parc 1, rég. art. 2 le groupe de parc 2, etc.; le surplus disponible des hommes des deux régiments de la division s'ajoute aux hommes du groupe d'obusiers pour alimenter la compagnie de parc d'obusiers.

Pour la constitution des compagnies de parc indépendantes des parcs de division, nous renvoyons à l'ordonnance (art. 8). On prend des canonniers de différents régiments d'artillerie, des soldats du train des formations de cavalerie et de mitrailleurs d'infanterie, etc., etc.

Les *groupes de convois de montagne* sont affectés au ravitaillement des brigades de montagne en munitions et en vivres, comme font les compagnies de parc et les groupes de subsistances pour les divisions de campagne. Les compagnies de parc de montagne constituent un échelon d'approvisionnement plus éloigné. Ces groupes comprennent chacun en principe deux convois de munitions et deux convois de vivres; le groupe correspondant à la 18e brigade, a trois convois de munitions au lieu de deux, cette brigade devant compter trois batteries de montagne.

En fait, ces groupes reçoivent une composition et une numérotation provisoires, justifiées par l'organisation incomplète de l'artillerie de montagne. La numérotation des groupes est ordonnée de 1 à 4, et dans

chaque groupe les convois sont numérotés comme les compagnies de parc dans leurs groupes, les compagnies d'infanterie dans leurs bataillons I/1, II/1, etc., la numérotation mettant toujours en tête les convois de munitions.

Ces formations appartiennent, comme le parc, à la landwehr. Les artilleurs de montagne alimenteront les convois de munitions, les convoyeurs des bataillons d'infanterie alimenteront les convois de vivres.

Génie. Ici, relevons d'abord une question de terminologie française. Enumérant les soldats chargés du service du télégraphe, des ballons et des signaux, les traducteurs de l'arrêté fédéral sur l'organisation des troupes les avaient appelés des télégraphistes, des aérostiers, des signaleurs, ce qui avait l'avantage d'être logique, simple et clair. Pour le service des projecteurs, le problème était plus délicat. On ne pouvait parler de « projectionnistes ». Ils décidèrent de dire « pionniers des projecteurs ». Sur quoi les commissions du Parlement sont intervenues. Elles ont commencé par trouver que télégraphistes, aérostiers, signaleurs était trop simple, et elles ont cru devoir alourdir ces expressions par l'adjonction du terme générique de pionniers : pionniers-télégraphistes, pionniers-aérostiers. pionniers-signaleurs. Cette inutilité, dont les officiers de langue française s'affranchiront dans la pratique, complique la terminologie sans ajouter rien à la clarté, au contraire. Quant aux hommes chargés du service des projections, ces commissions les ont baptisés des « pionniers-projecteurs ! » Nous voilà donc favorisés de soldats lumineux ou incandesçants qui nous dispenseront d'un achat d'appareils coûteux. Mais pourquoi n'avoir pas appelé de même les autres pionniers, pionniers-ballons et pionniers-signaux ? La logique le commandait, et la collection eût été complète. C'est déjà celle à laquelle appartiennent les soldats « sanitaires », ces soldats dont les corps ont la propriété d'émettre la santé comme ceux des nouveaux pionniers auront celle d'émettre des rayons lumineux. Des vers luisants.

Cela dit, revenons à l'organisation du génie.

Les bataillons de sapeurs et les compagnies de télégraphistes portent le numéro de leur division et leurs compagnies sont numérotées comme celles des bataillons d'infanterie. Rappelons que les bataillons de sapeurs des 1re, 3e, 5e et 6e divisions recevront une quatrième compagnie composée de sapeurs de montagne. Les deux compagnies de télégraphistes d'armée prennent les numéros à la suite des compagnies divisionnaires, nos 7 et 8. Dans la landwehr, bataillons de sapeurs et compagnies de télégraphistes sont numérotés de 19 à 24, numérotage correspondant à celui des brigades auxquelles ils seront affectés.

Dans les bataillons de pontonniers, 1 à 3, les compagnies sont, comme ailleurs, numérotées par bataillon, I, II et III. La I appartenant exclusivement à l'élite, est toujours celle qui, subdivisée, fournit à deux divisions l'équipage de pont léger.

Pas de changement pour les aérostiers. La formation d'un groupe à deux compagnies reste réservée.

La compagnie de signaleurs n'est qu'une compagnie d'instruction.

La compagnie de pionniers des projecteurs sera formée des hommes de ce service actuellement répartis dans les compagnies d'artillerie à pied.

Service de santé. Organisation en tous points analogue à celle des bataillons de sapeurs. Les groupes sont numérotés de 1 à 6 et, dans chaque groupe, les compagnies de I à VI.

Dans la landwehr, on distingue :

1° Six lazarets, dont la numérotation commence au chiffre 11, soit 11 à 16 et qui se composent chacun de deux ambulances, numérotées I et II ; de deux, colonnes sanitaires, numérotées III et IV, et de deux colonnes de secours de la Croix-Rouge, numérotées V et VI. Les chiffres 11 à 16 correspondent aux groupes sanitaires de l'élite 1 à 6 dont ils prennent les hommes au moment du transfert hors de l'élite.

2° Six ambulances destinées au service de santé des brigades de landwehr dont elles portent les numéros, soit 19 à 24, et qui, elles aussi, sont alimentées par les groupes sanitaires, de la même façon que les lazarets.

3° Quatre ambulances de montagne, numérotées de 25 à 28, à la suite des précédentes, et alimentées par les groupes sanitaires de montagne.

Troupes des subsistances. Par division, un groupe des subsistances dont le numéro est celui de la division. Dans chaque groupe, deux compagnies numérotées I et II.

Dans la landwehr, une compagnie des subsistances par brigade de landwehr, soit six compagnies 19 à 24.

Formées d'hommes d'élite et d'hommes de la landwehr réunies, neuf compagnies de boulangers 1 à 9.

Train. 1° Trois compagnies du train de pontons correspondant aux trois bataillons de pontonniers ;

2° Les groupements nécessaires de sous-officiers et soldats sous les ordres d'un officier, pour former le train de ligne du service de santé de l'élite et de la landwehr et celui des groupes des subsistances ;

3° Trois compagnies du train pour les garnisons des fortifications, 1 et 2 au Gothard, 3 à Saint-Maurice.

* * *

En résumé, la méthode qui se dégage de tous ces détails est la suivante, à peu d'exceptions près :

Dans les divisions, les formations supérieures d'armes spéciales, c'est-à-dire celles qui dépendent directement du divisionnaire portent le numéro de la division ; les groupes qui les composent sont numérotés, dans l'armée, de la droite à la gauche ; et dans ces groupes, les subdivisions, quand ce sont des compagnies, sont numérotées dans le groupe en chiffres romains.

Ordonnance du 10 octobre 1911

Ordre de bataille de la 1re division

Le groupe de mitrailleurs d'infanterie ne sera d'abord qu'une compagnie à trois sections de deux mitrailleuses. Ces sections deviendront compagnies et la compagnie deviendra un groupe au fur et à mesure de la constitution des effectifs.

Le groupe d'obusiers sera formé aussitôt que le matériel aura été acquis.

Etat-Major de division

Brigade d'inf. de mont. 3

Régiment d'inf. de montagne 6 — Valais: 88, 12, 11

Régiment d'inf. de montagne 5 — Vaud: 9, 8

Brigade d'infanterie 2

Régiment d'inf. 4 — Genève: 13, 10

Régiment d'inf. 3 — Vaud: 6, 5, 4

Brigade d'infanterie 1

Régiment d'inf. 2 — Vaud, Neuchâtel (III, IV/90): 90, 7, Car. 1

Régiment d'inf. 1 — Vaud: 3, 2, 1

Groupe de mitrailleurs d'inf. 1: III, II, I

Compagnie de cyclistes: 1

Groupes de guides 1: 9, 1

Brigade d'artillerie 1

Groupe d'art. de montagne 1: 2, 1

Groupe d'obusiers 1: 74, 73

Régiment d'artillerie 2

Groupe d'art. de camp. 4: 18, 17, 16

Groupe d'art. de camp. 3: 15, 14, 13

Régiment d'artillerie 1

Groupe d'art. de camp. 2: 6, 5, 4

Groupe d'art. de camp. 1: 3, 2, 1

Parc de division 1

Compagnie de parc de montagne: M. 1

Compagnie de parc d'obusiers: O. 1

Groupe de parc 2: III/2 A., II/2 A., I/2 J.

Groupe de parc 1: III/1 A., II/1 A., I/1 J.

Groupe de convois de montagne 1: V. 2, V. 1, M. 2, M. 1

Section de signaleurs

Bataillon de sapeurs 1: IV, III, II, I

Equipage de pont de division: I/1

Compagnie de télégraphistes: 1

Groupe sanitaire de montagne 1: VI/1, V/1

Groupe sanitaire 1: IV/1, III/1, II/1, I/1

Groupe des subsistances 1: II, I

Ordre de bataille de la 2me division

Etat-Major de division

Brigade d'infanterie 6

Régiment de car. 12

5 4 3

Soleure (I) Berne (I) Berne
Bâle-C. (II, III) Nied. (II)
Argovie (IV) Frib. (III)

Régiment d'inf. 11 (Soleure)

51 50 49

Brigade d'infanterie 5

Régiment d'inf. 10 (Fribourg, Berne, Neuchâtel)

17 23 Car. 2 (3 comp.)

Régiment d'inf. 9 (Berne, Jura)

24 22 21

Brigade d'infanterie 4

Régiment d'inf. 8 (Neuchâtel)

20 19 18

Régiment d'inf. 7 (Fribourg)

16 15 14

Groupe de mitrailleurs d'infanterie 2

III II I

Compagnie de cyclistes

2

Groupe de guides 2

10 2

Brigade d'artillerie 2

Groupe d'obusiers 26

76 75

Régiment d'artillerie 4

Groupe d'art. de campagne 8

30 29 28

Groupe d'art. de campagne 7

27 26 25

Régiment d'artillerie 3

Groupe d'art. de campagne 6

12 11 10

Groupe d'art. de campagne 5

9 8 7

Parc de division 2

Compagnie de parc d'obusiers

O. 26

Groupe de parc 4

III A. II A. I J.

Groupe de parc 3

III A. II A. I J.

Compagnie de télégraphistes

2

Equipage de pont de division

II/1

Bataillon de sapeurs

2

Lazaret de division 2

VI V IV III II I

Groupe des subsistances 2

II I

FORMATIONS DE LANDWEHR ET DES ÉTAPES

L'infanterie des étapes formera d'abord une seule compagnie par arrondissement I/101, I/102, etc. Les autres compagnies seront formées au fur et à mesure de la constitution des effectifs.

Ier Arrondissement de division

Brigade d'infanterie 19

Compagnie de cyclistes
19

Régiment d'infanterie 38
Neuchâtel, Genève
126 125 (3 comp.) 124

Régiment d'infanterie 37
Vaud
123 (5 comp.) 122 121

Comp. de télégraphistes
19

Bataillon de sapeurs
19

Comp. des subsistances
19

Ambulance
19

Lazaret de campagne 11
VI V IV III II I

Infanterie des étapes
101 Elite
181 Landwehr

IIme Arrondissement de division

Brigade d'infanterie 20

Compagnie de cyclistes
20

Régiment d'infanterie 40
Berne
133 132 131 130

Régiment d'infanterie 39
Fribourg, Berne
129 128 127

Compagnie de télégraphistes
21

Bataillon de sapeurs
20

Compagnie des subsistances
20

Ambulance
20

Lazaret de campagne 12
VI V IV III II I

Infanterie des étapes
102 Elite
182 Landwehr

Infanterie de la garnison de St-Maurice

Régiment d'infant. de forteresse 51
169 (3 comp.) 168 (3 comp.)
Valais

167 166
Vaud Fribourg (I et II)
Vaud (III à VI)

Car. IV/2
Genève

Quand ces subdivisions ne sont pas des compagnies — ce sont les escadrons et les batteries, — la numérotation suit comme pour les formations supérieures et les groupes, de la droite à la gauche de l'armée.

Dans la landwehr indépendante des divisions, les formations d'armes spéciales portent le numéro correspondant à la brigade d'infanterie de landwehr de leur arrondissement de division.

Les formations spéciales, brigades de cavalerie, artillerie à pied, artillerie de montagne, convois de montagne et bataillons de pontonniers ont leur numérotation propre à partir du chiffre 1.

*
* *

Pour la mise en vigueur de ces prescriptions, l'Ordonnance prévoit, entre autres, les mesures suivantes :

Les officiers des futurs commandements supérieurs seront désignés en premier lieu, de telle façon qu'ils puissent donner leur avis sur l'incorporation des officiers dans les corps de troupes de leur commandement.

Avant fin février 1912, les cantons, pour les nouveaux états-majors de bataillon et les nouvelles compagnies, et les services du Département militaire suisse pour les corps et unités qui dépendent d'eux, effectueront la répartition du personnel, officiers, sous-officiers et soldats, et établiront les contrôles.

A fin mars 1912, la réorganisation des troupes devra être assez avancée pour que les corps de troupes et les unités puissent entrer au service suivant l'ordre de bataille de 1912 établi en conformité de la nouvelle organisation de l'armée.

En vue de cette réorganisation, l'Assemblée fédérale, dans sa session de décembre 1911, fixera les cours d'organisation de 2 et de 3 jours auxquels devront être appelés les corps de troupes et les unités que l'on ne peut réorganiser autrement.

Tout cela fait, et à la date du 1er avril 1912, les anciens états-majors seront dissous et les nouveaux constitués.

*
* *

Le groupement des futures divisions en corps d'armée a été d'ores et déjà décidé. Deux projets étaient en présence : 1re et 3e divisions ; 2e et 4e ; 5e et 6e. Le second projet, qui l'a emporté, a groupé les 1re et 2e, les 3e et 4e, les 5e et 6e. Le principal motif invoqué en faveur du premier a été, si nous ne faisons erreur, le désir d'opposer les unes aux autres, aux grandes manœuvres les divisions possédant des brigades de montagne. Le principal motif en faveur du second a été de conserver dans les mêmes groupements toutes les formations de langue française.

Bien entendu, ces groupements n'ont qu'une valeur du temps de paix, et peut-être ne serait-il pas mauvais pour mieux l'affirmer, et pour éviter qu'on finisse par les considérer comme intangibles, de les modifier parfois,

sinon périodiquement, au moins à l'occasion d'une période de manœuvres. A ce défaut, on risque de perdre le bénéfice de la nouvelle organisation qui a entendu non pas diminuer, mais bien augmenter le nombre insuffisant de nos quatre unités stratégiques. Il importe de ne pas perdre de vue ce point essentiel. Comme les mots exercent souvent sur les esprits une puissante fascination, cachant la réalité des choses, on a le droit de se demander s'il n'eût pas été opportun de donner un autre nom que celui de corps d'armée, le nom d'inspection par exemple, à ces groupements de deux divisions.

*
* *

On a signalé déjà quelques mutations dans le corps d'instruction de l'infanterie. Les 2e, 3e et 4e arrondissements conserveront leurs instructeurs d'arrondissement actuels. Au 1er, le colonel Wassmer remplacera le colonel-divisionnaire Steinbuch, lequel passera au 5e, à Zurich (ancien 6e arrondissement). Le colonel-divisionnaire Schiessle sera nommé au nouveau 6e arrondissement.

Au 1er arrondissement, le colonel M. Castan, à Lausanne, a été admis à la demi-solde.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Les manœuvres de forteresse à Thorn (18-22 septembre). — Le personnel militaire allemand, spécialement celui d'Alsace-Lorraine. — L'état des troupes de communication au 1er octobre 1911. — Les maisons pour invalides. — Les garnisons de petites villes. — Le nouveau canon de siège de 13 cm. — La nouvelle station de télégraphie sans fil à Swinemünde.

A peine les manœuvres impériales, auxquelles trois corps d'armée prirent part, s'étaient-elles terminées que les manœuvres de forteresse commençaient à Thorn. Et celles-ci sont aussi capitales que celles-là, car il est certain que la guerre future nous réserve d'importants combats autour des places fortes ; la meilleure preuve en est que nos voisins de l'Est comme ceux de l'Ouest, ont garni leurs frontières d'une véritable ceinture de forts qu'il nous faudra nous efforcer de rompre. Les Français ont, il est vrai, laissé un trou dans leur ligne fortifiée entre Nancy et Epinal; mais ils l'ont fait dans le but avoué d'y concentrer leurs principales forces, et si nous voulons attaquer celles-ci, non seulement dans leur front mais aussi par leurs flancs, ce que nous tenterons certainement de faire, nous serons obligés de livrer des combats autour de leurs places fortes. Il est donc indispensable de s'exercer à ce genre de combat, surtout pour contrôler le bon fonctionnement des appareils techniques de tous genres qui jouent ici un rôle plus considérable encore que dans la guerre en rase campagne.

Chaque année nous avons, en conséquence, des manœuvres partielles

autour de nos places fortes. Cette année-ci elles eurent lieu autour de Thorn, la principale forteresse de notre front Est, et durèrent cinq jours. La 35me division renforcée (général-lieutenant Oldenbourg) des régiments d'artillerie à pied, de 4 bataillons de pionniers ainsi que des subdivisions de télégraphistes et d'aérostation y ont pris part. A toutes ces troupes on adjoignit encore des troupes bavaroises et saxonnes.

On se servit en outre, pour la première fois dans une manœuvre de forteresse, des dirigeables (2 des types « M I » et « M II ») et d'aéroplanes (3 monoplans et 1 biplan). Jusqu'ici on n'avait employé pour l'observation que des ballons captifs ; mais il paraît certain qu'à l'avenir ils continueront à rendre des services, étant moins dépendants des conditions climatériques que les dirigeables ou les aéroplanes.

A Thorn, on avait aménagé pour les dirigeables un hangar démontable. Le ballon captif et les dirigeables ont l'avantage de permettre une observation continue et de faire des photographies qui indiquent avec précision les formations ou positions ennemies. Notons en outre l'emploi des pigeons voyageurs qui sont munis d'appareils photographiques automatiques et peuvant ainsi prendre des indications précieuses sur la configuration du terrain de la forteresse.

Quant aux aéroplanes, le temps leur a été très défavorable ; il sera donc intéressant d'apprendre quels services ils ont pu rendre à Thorn, surtout par rapport aux résultats fournis par ces appareils durant les manœuvres impériales qui ont été favorisées par le beau temps. Le biplan a dû, une fois, atterrir brusquement en plein champ. Il va sans dire que tant les ballons que les aéroplanes sont appelés à rendre les plus grands services dans la guerre de forteresse pour le service de renseignements, puisque l'action de la cavalerie y est presque nulle. Les vols du « M I », si près du territoire russe, ont naturellement éveillé un très vif intérêt au delà de la frontière, mais il va sans dire que le pilote a pris le plus grand soin de ne pas franchir la ligne de séparation des deux pays.

Le général commandant le 17e corps, von Mackensen, a assisté à l'exercice d'un bout à l'autre; d'autres officiers supérieurs et un général autrichien l'ont également suivi.

Le moment le plus intéressant d'un exercice de ce genre est toujours l'assaut contre la position elle-même ou contre tel de ces points d'appui. C'est à ce moment que le génie, qui doit détruire les obstacles et faciliter le passage des fossés, a la tâche la plus ardue.

Dès que nous posséderons des renseignements précis sur ces manœuvres nous y reviendrons avec plus de détails.

* * *

Pour la première fois, la statistique officielle a recherché quel était le

pour cent des recrues fournies à l'armée par chacun des Etats de l'empire ; elle a également établi une sorte de « rang de taille » pour les différents Etats.

Le trait le plus caractéristique de ces recherches c'est la constatation que partout où l'industrie est très développée, ainsi dans les grandes villes, le contingent des recrues est très faible. Cela s'explique, hélas, par les conditions mêmes de la vie dans ces endroits-là et plus la ville est grande moins le pour cent des recrues est élevé ; Berlin est la ville qui, proportionnellement, fournit le moins de recrues ; elle n'en fournit que dans la proportion de 39 à 100, soit exactement la moitié seulement de la moyenne de l'Alsace-Lorraine. Celle-ci, pour cent soldats qu'elle devrait fournir, n'en donne que 78.

Il en est de même pour Strasbourg, qui a cependant un déchet un peu moins gros que Berlin, puisqu'elle fournit 42 hommes au lieu de 100 ; son déchet s'élève donc à 58 hommes pour 100, tandis que celui de Berlin est de 61 pour 100 ; Baden, contrée industrielle et riche en villes prospères, ne livre que 84 hommes pour cent à l'armée.

Cette statistique se base, pour les naissances, sur la période de 1880 à 1890, ce qui a une certaine importance pour l'Alsace-Lorraine puisque, à cette époque, le mouvement d'expatriation n'était pas encore arrêté ; en outre, dans cette même période, le chiffre des naissances était moins élevé en Alsace-Lorraine que dans les autres parties de l'empire.

Il ne faudrait sans doute pas en conclure qu'à la prochaine génération déjà, l'Alsace-Lorraine fournisse des effectifs de recrues semblables à ceux des autres Etats confédérés ; ce serait certainement une erreur ; mais il n'en reste pas moins que là encore, les résultats sont loin d'être décourageants. Aussi bien, à l'exception de la Prusse, aucun des Etats de l'empire ne fournit à l'armée le nombre « légal » de recrues. La Bavière en donne le 91 pour cent, le Würtemberg le 93 et la Saxe le 96 pour cent ; Hesse et Oldenbourg 90 ; Bremen 65 et Lübeck 71.

La campagne et les petites villes ont de plus forts contingents. Ainsi Lippe donne la plus forte proportion de recrues, 142 au lieu de 100 ; la Prusse orientale 140, la Poméranie 133, la Prusse occidentale 129, Posen 123. Il en est de même des petits Etats de l'Allemagne centrale.

Par contre, ces résultats de la statistique ne cadrent plus avec les « Einjährige ». On peut presque dire que pour cette catégorie de soldats, le phénomène inverse se produit. Ainsi les petites communes au-dessous de 2000 habitants fournissent 54 Einjährige au lieu de 100. Par contre, les villes jusqu'à 20 000 habitants donnent 149 recrues au lieu de 100. Les villes jusqu'à 100 000 en donnent 200, celles au-dessus de 100 000, comme par exemple Strasbourg, en donnent même 213.

L'Alsace-Lorraine, de tous les pays du sud de l'Allemagne, a les soldats

les plus grands. Tandis que le soldat moyen du Palatinat mesure 167,07 cm., le Bavarois 166,05 cm., le Würtembergeois 167,26 cm., le Hessois 167,60 et le Badois 167,40 cm., la grandeur moyenne des natifs de l'Alsace-Lorraine est de 167,78 cm.; cette moyenne dépasse même celle de la Prusse polonaise (167,43 cm.), de la Saxe (167,24 cm.), et de la Silésie (166,24 cm.). C'est le grand-duché d'Oldenbourg qui fournit les soldats les plus grands (169,78 cm. de moyenne). La moyenne générale de l'armée étant de 167,74 cm., la moyenne de l'Alsace-Lorraine la dépasse encore de 0,04 cm. Quand on se rappelle que ce pays d'empire est une contrée très industrielle avec de nombreuses villes, on peut être satisfait des résultats constatés par la statistique officielle.

* * *

Le budget de la guerre de 1911 avait prévu de très fortes allocations extraordinaires en faveur des troupes de communication. Celles-ci se divisent en troupes de chemin de fer, de télégraphes, d'aérostation et de locomotion (automobiles). C'est en 1899 que cette organisation fut créée par ordre impérial du 5 mars qui créait un « Inspectorat des troupes de communication ». En 1907 on en sépara les troupes de télégraphistes pour en former un inspectorat spécial.

La première organisation des troupes de communication remonte à 1871, date à laquelle on créa, instruit par les expériences de la guerre, un bataillon de chemin de fer à 4 compagnies. Ce fut le noyau de la Brigade actuelle des chemins de fer ; elle comprend 3 régiments à 2 bataillons de 3 compagnies, avec garnison à Berlin (1 et 2) et à Hanau (3). Remarquons, en passant, que c'est en 1846, que, pour la première fois, en Allemagne, des troupes furent transportées par chemin de fer, lors de l'occupation de la frontière de la Silésie supérieure.

Puis vint la création des aérostiers (rescrit impérial du 27 mars 1884). Ce fut, tout d'abord, une seule compagnie, formée d'hommes prélevés dans d'autres troupes, puis un bataillon à 4 compagnies (dont une d'essais, une provisoire et une d'attelages). La compagnie provisoire est à Metz, les trois autres à Berlin.

En même temps qu'on organisait un Inspectorat des troupes de communication, on créa 3 bataillons de télégraphistes à 3 compagnies. Le 1er octobre de la même année (1899) ces unités furent installées à Berlin (n° 1), Francfort s/ O. (2) et Coblence (3).

Le 1er octobre 1907, le 4e bataillon prenait ses quartiers à Karlsruhe, et chacun des 4 bataillons était renforcé d'une subdivision de télégraphie sans fil formant la 4e compagnie. Le 1er bataillon a en outre sous ses ordres, l'Ecole de cavalerie attachée aux télégraphistes.

Enfin, c'est le 1er avril 1907 qu'on créa la 1re subdivision d'automobiles (3 comp.).

Mentionnons encore les officiers de communication de place (Metz, Strasbourg, Cologne et Mayence).

Depuis 1907, on peut donc dire que toutes les troupes de communication sont complètement organisées en unités indépendantes. Les crédits pour 1911 — la première année du nouveau quinquennat — permettront de continuer leur développement.

Depuis le 1er août de cette année, l'Inspectorat général fonctionne avec résidence à Berlin. Il comprend, sous son commandement, la Brigade des chemins de fer, l'Inspectorat des télégraphes de campagne, celui de l'aérostatation et des transports par automobiles, la subdivision d'essais et les officiers de place des troupes de communication.

La composition de la Brigade des chemins de fer n'a été modifiée par la nouvelle organisation que par l'adjonction de quelques hommes. Il en est de même des troupes des télégraphes.

Les troupes d'aérostiers, par contre ont été complètement réorganisées et fortement renforcées. Elles comptent, depuis le 1er octobre, 3 bataillons : n° 1 à Berlin, avec 2 compagnies et 1 subdivision attelée ; le n° 2 également à Berlin, avec l'état-major et 1 compagnie ; 3 à Königsberg avec l'état-major, 1 compagnie à Cologne et 1 à Metz. La subdivision d'essais est directement subordonnée à l'Inspectorat général.

La Saxe a formé 2 compagnies du régiment 2 des chemins de fer, 1 détachement du service de la traction, 1 compagnie du bat. tél. 1, 1 détachement du bat. d'aérostiers.

Le Wurtemberg a également formé des détachements pour une partie de ces troupes.

Quant à la Bavière, elle fournit 1 bataillon de chemin de fer à 3 compagnies, 1 subdivision d'aérostiers et des automobilistes à 2 comp., 1 bat. tél. à 2 comp. et 1 subdivision de télégraphie sans fil. Toutes ces unités sont à Munich.

* * *

A l'occasion du budget, on a discuté au Reichstag la question de savoir s'il était bien nécessaire de conserver nos hospices pour invalides ou si, au contraire, on pourrait les supprimer sans trop d'inconvénients.

A notre sens, ces établissements sont très précieux pour l'armée, et si, par hasard, on les supprimait, tous les bénéficiaires actuels devraient recevoir des pensions qui entraîneraient des dépenses telles qu'on ne réaliserait plus qu'un bénéfice très minime. Dans ces conditions, il faut espérer que le Reichstag laissera tomber la proposition de suppression.

Dans les onze dernières années, le total des dépenses effectuées pour les invalides (sous-officiers et soldats) a passé de 15 à 31 millions de marks. A ce propos, plusieurs membres de la commission du budget ont demandé

qu'on examinât avec plus de soins encore la santé des recrues et qu'on recherchât, éventuellement, quelles maladies antérieures telles ou telles auraient eues. C'est un vœu pie, car on peut bien dire que, maintenant déjà les commissions de recrutement et celles de revision opèrent avec toute la conscience possible.

* * *

A plusieurs reprises, on a exprimé le vœu qu'on créât de nouvelles garnisons dans de petites villes. Pour autant que les exigences militaires l'ont permis, on a déjà, ces dernières années, pourvu plusieurs petites villes de troupes ou d'institutions militaires ; mais on ne pourra créer de nouvelles garnisons que pour autant que les effectifs seront augmentés.

* * *

Le nouveau canon de siège de 13 cm., qui remplace celui de 15 cm., est un canon à tir rapide, avec recul sur affût, vitesse initiale de 700 m. et portée maximale de 12 km. Pour des longs transports, on sépare la bouche à feu de l'affût et on la place sur des chariots spéciaux. Les munitions se composent de grenades à parois minces et de shrapnels à double percuteur. La pièce est pourvue d'une ceinture pour les roues (une dizaine de plaques de tôle réunies par des charnières); on s'en sert dans la marche, dans des terrains marécageux ou pendant le tir, pour mieux fixer la pièce et l'empêcher d'enfoncer. Il faut six minutes pour mettre la ceinture en place [1].

* * *

On a inauguré, il y a quelque temps, à Swinemünde, une station de télégraphie sans fil, qui permet d'entrer en conversation avec tous les bateaux qui naviguent sur la Baltique et qui sont munis d'appareils Marconi. Ces navires ont l'obligation de recevoir les dépêches et de les transmettre par des signaux optiques aux navires qui n'ont pas d'appareils. La station rayonne à une distance de 500 km. ; elle suffit donc pour la Baltique, puisqu'une autre station est installée à Danzig. Dans la mer du Nord, il y a des stations à Cuxhaven et à Norddeich ; elles sont utilisées en temps de paix pour des communications non militaires, tandis que celle d'Héligoland est exclusiment réservée à la flotte. Il va sans dire qu'en temps de guerre, les quatre stations seront employées pour les nouvelles concernant la flotte.

Il semble aussi que la télégraphie sans fil rendra de grands services à la navigation aérienne. Depuis deux ans environ on a fait de nombreuses expériences dans ce domaine, tant en France qu'en Allemagne.

En France, Farman a réussi à communiquer du ballon avec une station qui se trouvait sur terre à une distance de 16 km.

Chez nous, on cherche à tirer parti de la télégraphie sans fil comme

[1] Voir *Revue militaire suisse*, 1910, page 383. (Pl. XIV-XVI.)

moyen d'orientation des ballons. A cet effet, on projette la création, sur tout le territoire allemand, de stations radiotélégraphiques qui auraient toutes un signe particulier ; malheureusement, ce projet coûterait bien cher et il n'est pas encore sur le point d'être réalisé.

D'autre part, il semble encore beaucoup plus important de perfectionner les moyens de locomotion aérienne jusqu'à ce qu'ils puissent, au moyen de la télégraphie sans fil, communiquer à la station réceptrice, même à de grandes distances, tous les renseignements pouvant intéresser une armée en campagne.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Un nouveau ministre de la guerre. — Le budget de la landwehr pour 1912. — Un nouveau règlement d'exercice. — Les tambours de bataillon supprimés. — Quelques innovations de l'équipement de la cavalerie. — Création d'un régiment de télégraphistes et d'un régiment-école d'artillerie. — Les grandes manœuvres de cavalerie de 1911 en Hongrie. — Le nouvel obusier de montagne de 10 cm. à recul sur affût.

Le 22 septembre ont été signés par l'empereur les deux décrets d'admission à la retraite du baron Schönaich, notre ci-devant distingué ministre impérial de la Guerre, et de nomination du chef du 15me corps à Sarajewo, le général d'infanterie chevalier von Auffenberg, au poste de ministre de la Guerre [1].

La retraite du baron Schönaich était depuis longtemps déjà l'objet de discussions publiques; la presse politique la motivait uniquement par des raisons et considérations personnelles; mais, si celles-ci ont effectivement joué un rôle, elles n'ont pas été seules, et surtout n'ont pas été déterminantes. Le baron Schönaich en a été conduit à déclarer publiquement, par la voie des journaux, que des motifs matériels seuls l'avaient poussé à solliciter d'être relevé de son poste. Voici quelle a été surtout la cause de la crise ministérielle, aujourd'hui enfin résolue. Le *Journal de l'Armée*, organe autrichien, et les *Jarbücher* d'Allemagne parlèrent de l'opposition qui existait entre le ministre de la Guerre et le chef de l'état-major général au sujet de l'ensemble des forces du pays. Il faudra, si l'on veut éviter à l'avenir de semblables conflits, modifier le régime existant. Le chef de l'état-major général ne peut pas seulement rester un «organe auxiliaire» du ministère de la Guerre; son activité doit encore être coordonnée avec celle du ministre; il devra devenir l'un des organes de celui qui aurait, en

[1] La modification du titre attaché à ce poste — « ministre de la Guerre » au lieu de « ministre impérial de la Guerre » — est une concession faite à la Hongrie, qui ne veut reconnaître que le ministre « commun » de la Guerre, mais non pas un ministre « d'empire ».

temps de guerre, le commandement en chef, si l'on parvient à supprimer les surfaces de frottement.

Le ministre de la Guerre et les deux ministres de la landwehr sont les têtes de l'administration de l'armée et les représentants de celle-ci au Parlement; mais par contre ils ne sont point revêtus du pouvoir militaire suprême, qui appartient au seul empereur et roi.

Le ministre, se plaçant sur le terrain légal de sa responsabilité parlementaire, explique qu'il ne pouvait tolérer que, par-dessus sa tête, l'influence de personnes sans responsabilité s'exerçât sur l'armée. Le chef de l'état-major général, par contre, dans les questions qui concernent la préparation des forces nationales en vue de la guerre (éventualité dans laquelle le ministre de la Guerre n'assumerait pas le commandement en chef), estime avoir le droit d'exercer une action directe auprès du monarque.

Le Parlement, et avec lui le ministre responsable, considérèrent comme arbitraire cette prétention de l'« organe auxiliaire et subordonné. » Comme la loi ne parle pas de ce droit du chef de l'état-major, mais que ce droit, dans la pratique, s'est révélé nécessaire, il s'ensuit qu'une régularisation légale s'impose pour écarter la possibilité de nouveaux conflits. Mais à vrai dire, le cas ne semble pas être tranché par la prescription de service qui autorise le chef de l'état-major général à soumettre directement des propositions à l'empereur.

L'armée accueille avec tristesse la nouvelle de la retraite du baron Schönaich, car elle perd en lui un défenseur chaud et actif de ses intérêts. Et les cercles parlementaires eux aussi ont vivement regretté le départ du ministre, populaire parmi les députés et très apprécié comme orateur franc et prompt à la répartie.

C'est en 1862, à sa sortie de l'Académie de Neustadt, qu'il fit ses débuts à l'armée comme lieutenant de chasseurs; il passa de là à l'état-major et fut attaché, jeune colonel, en 1887, à l'archiduc feld-maréchal Albrecht, le vainqueur de Custoza. Sa carrière le fit successivement accéder aux grades de divisionnaire, puis de commandant de corps d'armée après avoir assumé la charge de remplaçant du ministre impérial de la Guerre. En mars 1905, il était nommé ministre autrichien de la Défense nationale, et octobre 1906 le trouvait ministre commun de la Guerre. Sous sa direction d'un lustre, les innovations suivantes virent le jour : congés de moissons, subsides aux familles des réservistes pendant les périodes d'exercices, augmentation de la solde de la troupe, amélioration de l'ordinaire, lutte contre tous mauvais traitements infligés aux soldats ; en ce qui concerne les officiers, modifications heureuses des conditions de l'avancement, réglementation de la solde, élévation des pensions des veuves, institution d'une caisse centrale pour venir en aide aux officiers endettés, et préparation du temps de service de 35 ans. La propension qu'avait le baron Schönaich à faire à la Hongrie des

concessions dans le domaine des revendications militaires pourrait bien avoir été la cause dernière et déterminante du conflit.

La loi instituant le service de deux ans dans l'infanterie, loi qui était son œuvre, est soumise depuis des mois au Parlement hongrois, au sein duquel l'opposition la combat par des arguments techniques ; quant au Parlement autrichien, il n'en a pas encore été saisi.

Le nouveau ministre de la Guerre maintiendra probablement telle quelle cette loi, tout au moins dans son essence, et ne proposera de la modifier qu'en ce qui concerne la question des sous-officiers, pour assurer le recrutement — indispensable avec le service de deux ans — des cadres de sous-officiers de carrière.

Tout comme le baron Schönaich, le nouveau ministre est fils d'un conseiller aulique et est actuellement dans sa soixantième année ; il débuta à l'armée en 1871, à sa sortie de l'Académie militaire de Neustadt, comme officier d'infanterie ; après une brillante carrière à l'état-major général, il passa chef de régiment, puis brigadier, et divisionnaire jusqu'en 1897, époque à laquelle, promu lieutenant feld-maréchal, il fut nommé inspecteur des Ecoles d'officiers ; 1909 enfin le place à la tête du 15me corps à Sarajewo. Le général d'infanterie chevalier von Auffenberg jouit d'une réputation particulière de meneur d'hommes ; son vigoureux talent d'organisateur n'a d'égal que la chaleur de son cœur et son souci des besoins tant de la troupe que du corps des officiers. Sa connaissance de la langue hongroise, acquise au cours de ses services, lui facilitera grandement ses relations avec la Délégation de Hongrie. De grosses tâches attendent le nouveau ministre ; il ne doit pas seulement — selon une expression du baron Schönaich aux Délégations — prévenir « la pétrification de l'armée », mais aussi et surtout poursuivre et accomplir le développement des forces nationales, entravé depuis bien des années.

L'appel du général von Auffenberg au ministère de la Guerre a rendu vacant le commandement du 15me corps. Malgré les candidatures diverses que certains quotidiens mettent sans se lasser en avant pour ce poste important, la promotion du lieutenant feld-maréchal von Appel, commandant actuel de la 1re division d'infanterie à Sarajewo semble de plus en plus vraisemblable. Cet officier général n'a que 55 ans ; il sert sous l'épaulette depuis trente-cinq ans, et a pris une part active à la campagne d'occupation de 1878 ; il se distingua par sa bravoure et fut blessé à la prise de Sarajewo. Il franchit ensuite divers grades, jusqu'à celui de colonel, dans l'état-major général, puis fut successivement régimentier, de 1903 à 1907 commandant de la gendarmerie bosno-herzégovine, brigadier d'infanterie et divisionnaire à Sarajewo : voici onze ans qu'il est dans ce dernier pays.

Outre le 15e, le 11e corps va changer de chef : le général d'infanterie Schödler, qui le commandait jusqu'à aujourd'hui, est en effet nommé inspec-

teur d'armée. On prononce le nom — pour lui succéder — du lieutenant feld-maréchal von Böhn-Ermolli, qui a fait sa carrière — depuis 1875 — à l'état-major général et dans la cavalerie.

* * *

Le budget de 1912 pour la landwehr autrichienne, soumis récemment à la Chambre des députés, accuse un total, en chiffres ronds, de 101 ½ millions, soit 4 ½ millions de couronnes de plus que celui de 1911.

Cette augmentation s'explique d'une part par le renchérissement de toutes choses — qui progresse d'année en année — et d'autre part par l'élévation des effectifs de la gendarmerie et de la landwehr. On prévoit pour le 1er octobre 1912, l'établissement de huit batteries de canons et une augmentation notable du personnel, ainsi : la création de 20 majors comme commandants de district supplémentaires, l'emploi de capitaines comme adjudants de régiment, l'attribution de généraux aux commandants en chef des landwehrs, etc.

* * *

Au milieu de septembre a paru le projet d'un nouveau «Règlement d'exercice» pour les troupes à pied de l'armée royale et impériale. De ce fait, et du fait que peu auparavant une « instruction pour expérimenter l'enseignement du tir simplifié » avait également paru, d'importantes modifications sont introduites dans les deux règlements principaux concernant la formation du soldat d'infanterie. De ces modifications, les unes, mais pas les plus nombreuses, proviennent de l'introduction imminente du service de deux ans, et la majeure partie, de la tendance, qui depuis des années se fait peu à peu jour dans l'armée, de se libérer de la servitude des schémas ; un effort vivifiant se produit en effet, qui veut développer l'individualité du soldat ; l'on a reconnu que le but que l'on cherche à atteindre en se préparant à la guerre est plus élevé que l'obtention, en temps de paix, de belles formations géométriques.

Sans entrer ici dans le détail de toutes ces modifications, nous examinerons cependant quelques-unes des nouvelles prescriptions du projet de règlement d'exercice, afin de montrer que ce nouvel opuscule, animé d'un esprit très moderne, est tenu à bon droit pour exemplaire par les cercles militaires.

L'introduction contient un alinéa nouveau, qui mettra en lumière et en valeur l'importance de l'infanterie. «La confiance en soi, la joie d'aller au combat, une opiniâtreté inflexible et une forte endurance physique, voilà ce qui nous donnera la victoire. »

Le chiffre 13 nous donne la caractéristique du commandement moderne tel qu'il sera souvent : « L'intelligence et l'initiative doivent faire en sorte que l'intention du chef soit suivie et exécutée même si des ordres ultérieurs

de viennent pas la compléter. Ce caractère décidé de l'action de l'infanterie au combat doit percer dans tous ses actes. »

Le projet consacre des lignes sages et bien pensées aux chapitres entièrement nouveaux de la « conduite de la troupe », du « commandement », de «l'exploration de combat», du «service de sûreté et de liaison.» Sous chiffre 546, nous lisons : « La volonté ferme et sûre du chef anime tous les actes de la troupe; il doit, par tous les moyens, faire passer sa volonté chez ses subordonnés et ne jamais oublier d'être lui aussi à l'action ».

Des chefs, on réclame et l'on attend de l'esprit de décision, la joie qui naît de la responsabilité, de l'initiative, du caractère, le force de surmonter l'abattement de l'âme, du corps et de l'esprit, le soin prévoyant de la troupe, des connaissances de l'histoire des guerres et même du génie. Le chef doit rester agissant, même au milieu des impressions profondes du champ de bataille. A l'ancienne phrase : « Dans le doute, la décision la plus audacieuse est la meilleure», le projet, chiffre 548, a ajouté ces mots : « l'inaction est honteuse ».

Le chapitre de «l'attaque» s'ouvre par ces lignes caractéristiques : «Seule l'attaque menée avec cette pensée entraînante : en avant jusque sur l'ennemi ! donne un résultat décisif. Même dans les pires situations, l'attaque est irrésistible lorsqu'elle est animée d'une ardeur puissante.»

L'approche des lignes ennemies demande une préparation au combat très développée, qui doit conduire à former plusieurs colonnes de marche et à les faire avancer à la même hauteur, même dans le terrain.

L'enveloppement de l'adversaire, sur ses deux ailes si possible, est très vivement recommandé, mais il nécessite aussi un engagement décidé sur le front. D'ailleurs, le projet n'entend pas déprécier l'attaque frontale : il la veut faite avec entrain, avec opiniâtreté, préoccupée de porter l'intensité de son feu le plus en avant possible. Cette attaque est reliée au mouvement en avant jusque dans l'ouverture générale du feu, le combat par le tir et l'assaut. Le premier principe à observer est de pousser irrésistiblement en avant et d'arriver si près de l'ennemi que l'on puisse le dominer par un feu renforcé. Le combat par le tir doit s'inspirer de cet autre principe que «tout pas que l'on fait en avant augmente l'effet de son propre feu». Quant à l'assaut, les formes n'y jouent plus aucun rôle ; il doit être la conclusion naturelle d'une situation tactique poussée à l'extrême et doit s'exécuter de lui-même.

Le projet traite d'une façon très détaillée de l'influence du terrain sur l'attaque.

Une section spéciale parle du combat de rencontre. Il faut, déjà dans l'engagement des troupes de tête, prendre et garder le bénéfice et l'initiative et, par une attaque énergique, rendre tous les mouvements de l'ennemi dépendants des siens propres. Le projet exige d'ailleurs une préparation

soignée et une exécution méthodique de l'attaque lorsqu'elle se heurte à un adversaire déjà déployé pour la défense; par contre, il ne prescrit plus — comme auparavant — de grouper à couvert les forces principales pour qu'elles n'aient plus ensuite, en gros, qu'à marcher tout droit devant elles. Le projet recommande au surplus de faire avancer les troupes d'attaque par sections. L'attaque de positions fortifiées constitue un chapitre tout nouveau. Elle consiste dans la progression du feu, poussé toujours plus près de l'ennemi, de positions d'infanterie en positions d'infanterie ; fréquemment on l'exécutera entièrement ou partiellement à la faveur et sous le couvert de l'obscurité, l'assaut nécessitant alors, au petit jour, une disposition des troupes et une exécution très minutieuse.

D'ailleurs, même en plein jour, l'infanterie, lorsqu'elle sera appuyée fortement par de l'artillerie, pourra progresser et souvent même en venir au corps à corps. « L'assaillant ne doit pas perdre de vue qu'une attaque faible et languissante coûte en général de plus gros sacrifices qu'une attaque bien préparée, lancée sans hésitations au moment opportun, puissante et efficace même si elle coûte cher. »

Le projet, en ce qui concerne la défensive, réclame aussi une attitude active dans la contre-attaque, et il interdit sévèrement les retours offensifs frontaux et isolés.

La partie du projet qui traite de l'action commune avec les autres armes et du combat contre ces mêmes armes a été enrichie de tout un chapitre intitulé : « Combat contre les mitrailleuses. » — En outre, tout nouveaux sont aussi les chapitres « Combat en montagne », « Combat de localités » et « Combat en forêt », enfin « Combat en terrain de cultures ». — Par contre, le § 71 de l'ancien règlement sur l'emploi des outils d'infanterie — pelle et pioche — a été sorti de ces matières comme appartenant à «l'enseignement technique ».

Le projet se termine et conclut par le chapitre — demeuré tel quel — consacré aux « honneurs et parades ».

* * *

Très prochainement encore, un nouveau lambeau de tradition va être sacrifié aux progrès incessants de notre organisation militaire : les tambours des bataillons d'infanterie, qui perpétuaient, avec leur tambour-major à la canne couverte d'ornements, un peu de la vieille armée, sont supprimés. Le motif de cette mesure réside dans le déficit chronique des effectifs ; le développement de l'artillerie lourde de l'armée de campagne ne peut se réaliser qu'aux dépens des effectifs de l'infanterie, et c'est pourquoi les tambours-majors de bataillon doivent échanger leur canne contre un fusil, et entrer dans le rang comme les autres sous-officiers.

Cette décision, qui va être à présent mise à exécution dans l'armée com-

mune, a déjà touché les mêmes sous-officiers de tambours, depuis deux ans, dans la landwehr autrichienne, en sorte qu'on s'y attendait bien un peu.

* * *

Après l'infanterie, qui depuis un certain temps déjà a mis à profit les expériences faites durant la guerre russo-japonaise, c'est aujourd'hui à la cavalerie à subir à son tour diverses modifications. L'escouade de télégraphistes qui était jusqu'ici attachée à chaque régiment de cavalerie est augmentée et transformée en une section de télégraphistes, qui comprendra deux stations téléphoniques et deux stations à signaux optiques ; celles-ci seront pourvues des appareils projecteurs les plus modernes, système Zeiss. L'armement de toute la cavalerie sera très prochainement complété par l'adjonction au mousqueton, auquel elle sera fixée, d'une bayonnette pliante. Les sections de pionniers de la cavalerie seront dotées d'une quantité beaucoup plus grande d'explosifs ; elle passera de 32 à 150 kg.

En ce qui concerne les uniformes de campagne, le choix pourrait bien s'arrêter sur la couleur bleu-clair, qu'arboreront à l'avenir les vareuses et les culottes de cheval de toute la cavalerie, tandis que les détachements de mitrailleurs, à côté de leur ancien uniforme du régiment, auront encore une tenue de campagne couleur gris-brochet.

* * *

Un décret impérial de la fin de septembre a ordonné que les télégraphistes seraient dorénavant sortis du régiment des chemins de fer et télégraphes et qu'ils formeraient un « régiment de télégraphistes », tandis que celui dont ils sortaient s'appellerait « régiment des chemins de fer. »

La refonte complète de ces deux régiments ne pourra être définitive qu'après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi militaire.

Pour le moment, et faute de recrues, le régiment des télégraphistes n'est constitué que « en cadres » ; son règlement organique provisoire a déjà été sanctionné.

* * *

Tout récemment, l'Ecole de tir pour l'artillerie de campagne a enfin réuni les règles de tir définitives qui feront loi pour l'artillerie de campagne et leur a donné corps ; elles reposent sur une base et des données absolument modernes et ont, dans leur ensemble, servi de modèle à l'Allemagne ; celle-ci, en effet, possède un règlement de tir qui a adopté quasi telles quelles, et en tout cas sans modification essentielle, la plus grande partie des dispositions et règles de tir du règlement austro-hongrois.

L'artillerie de campagne des deux moitiés de la monarchie a dû longtemps patienter avant de se voir doter d'un règlement de tir moderne. En 1885 déjà,

on commença les expériences y relatives, et presque chaque année, ensuite, on remit à la troupe de nouvelles instructions de tir... provisoires.

Aujourd'hui, du fait de l'introduction du service de deux ans, et de l'augmentation du contingent des recrues qui en est résulté, il a fallu créer un nouveau régiment d'artillerie de campagne comme « régiment-école ; » il compte 4 batteries à 6 pièces attelées et 6 caissons à munition ; il a en outre, l'effectif de guerre en officiers, soldats, chevaux et véhicules ; il est logé dans les nouvelles casernes d'artillerie de Hajmasker.

La nécessité de créer ce régiment-école résulte du fait que, jusqu'à présent, chaque année et pour environ 3 mois, un régiment d'artillerie et un régiment d'obusiers de campagne devaient être envoyés en service commandé à l'Ecole de tir de Hajmasker pour prêter leurs pièces et leurs hommes à l'enseignement. Cette situation troublait notablement dans un certain sens l'instruction des troupes ; en particulier, les divisions d'infanterie à qui appartenaient, en vertu de l'ordre de bataille pour le temps de paix, les régiments en question, étaient ainsi privées de toute artillerie pendant une période d'instruction importante.

L'effectif complet de guerre du régiment-école d'artillerie permettrait, à l'occasion, d'atteler et de servir, — même avec des effectifs de paix — pour des exercices, le nombre nécessaire de batteries tant de canons que d'obusiers légers.

Les règlements de l'artillerie de campagne sortent actuellement de réimpression ; ils comprennent un règlement d'exercice, un manuel d'enseignement d'artillerie, dans lequel sont seules traitées les matières ayant trait aux pièces mêmes, et une ordonnance de tir spéciale pour les batteries de canons et d'obusiers de campagne ainsi que pour les batteries d'obusiers lourds. Des recueils à part, mais de même nature, seront édités pour l'artillerie de montagne.

* * *

Les exercices d'exploration de cavalerie exécutés à la fin du mois d'août sur le Danube inférieur constituent les manœuvres de cavalerie les plus considérables que l'on ait jamais vues chez nous, non seulement par le nombre des unités qui y prirent part, mais aussi à cause de la très riche dotation de ces unités en troupes auxiliaires et ressources techniques modernes.

Ces manœuvres de cavalerie sont les premières depuis huit ans, car celles que l'on avait projeté, l'an dernier, d'exécuter dans la Galicie orientale — comme aussi les manœuvres impériales — ont dû être renvoyées par suite de maladies épidémiques des chevaux. En 1903, il s'en était déroulé de semblables du côté de Cklopy, en Galicie, lieu qui dut quelque célébrité à l'ordre du jour catégorique par lequel l'empereur proclama l'unité de l'armée.

Les manœuvres de cette année englobaient 7 régiments de cavalerie de l'armée et 6 de la Landwehr hongroise, 3 divisions d'artillerie montée, 5 subdivisions de mitrailleurs à cheval, 3 sections de télégraphistes montés, 2 stations radio-télégraphiques de campagne, 2 trains d'équipages de pont de cavalerie et — innovation dans l'ordre de bataille — 2 détachements d'aviateurs, possédant chacun 3 aéroplanes; en outre, 4 bateaux pour les patrouilles, pris dans la flottille du Danube ; enfin, toute l'infanterie et toute l'artillerie des 5e et 13e corps disponibles dans le secteur de terrain des manœuvres.

La mobilisation de près de 100 escadrons représente une masse de cavalerie telle qu'on n'en avait encore jamais rassemblé. Comme nouveauté, signalons les sections de télégraphistes à cheval, formées en empruntant au cours de télégraphistes de cavalerie une partie de son personnel, et destinées à permettre, grâce à leurs appareils électriques et optiques, la liaison des patrouilles et des détachements d'éclaireurs avec le gros.

Quelles modifications ont atteint les corps de cavalerie dans ces derniers dix ans. Les mitrailleuses se sont tout à fait acclimatées dans les grandes unités de la cavalerie. Le service de liaison de la cavalerie stratégique s'est révélé sous un jour tout nouveau: les escouades de télégraphistes sont devenues des sections, munies d'appareils optiques signalant à grande distance, et les patrouilles qui sillonnaient autrefois seules le pays, en quête de nouvelles, se sont vu secondées par des partenaires aériens, les aviateurs, avec leur regard perçant qui plonge des hauteurs réservées à l'aigle.

Mais, que le vent ou les intempéries viennent tempérer le zèle du téméraire explorateur des airs, ou tout au moins retarder et alourdir son activité, la vieille patrouille de cavalerie, éprouvée depuis des milliers d'années, reprend tous ses droits et en use sans contrainte, en dépit des aéroplanes et du fuseau lumineux perçant que promènent les appareils à acétylène des stations de signaux.

Les exercices d'exploration de cette année ont réuni et employé tous les « organes du toucher », anciens et modernes, dont dispose un chef d'armée, et l'on peut dire en résumé, avec satisfaction, que ces coups d'échecs joués dans le terrain à explorer ont été une démonstration favorable aux tendances traditionnelles de notre valeureuse cavalerie, l'occasion pour elle d'une nouvelle carrière triomphale et un stimulant à son ancienne gloire.

Le directeur des manœuvres était l'inspecteur général de la cavalerie chevalier von Brudermann ; le parti Nord — ou rouge — avait à sa tête le lieutenant feld-maréchal baron Kirchbach, et le parti Sud — les bleus — le major-général von Korda. L'exercice commença le 21 août : le gros de la cavalerie rouge devait franchir la Drave partie à la nage et partie au moyen des équipages de pont et d'autres moyens de fortune. Quant aux

bateaux de la flottille du Danube, ils durent être laissés de côté, l'étiage de la Drave ne leur permettant pas de remonter le cours de ce fleuve.

Ces manœuvres de cavalerie, dont la conduite a été tenue secrète, ont à nouveau démontré la richesse des ressources de nos braves escadrons.

La moyenne de marche des patrouilles et des détachements est de 200 km. en deux jours et les gros eux-mêmes ont accompli de belles performances de courses de fonds.

Du fait de la forte chaleur, on utilisa aussi la nuit pour les marches d'approche à couvert; l'obscurité, au surplus, protégeait contre l'inquisition des aviateurs, qui durant le jour pouvaient, à de grandes altitudes, sillonner à distance et explorer le terrain d'approche.

Ces manœuvres prirent fin le 23 août. Du 24 août au 5 septembre, il n'y eut plus d'exercices connexes et combinés sous une direction unique, mais l'on consacra deux jours aux exercices dans le cadre de la brigade, deux jours au travail dans la division et enfin deux jours à des manœuvres de corps.

* * *

L'*Armeeblatt* publie les renseignements suivants sur le nouvel obusier de montagne 10 cm. qu'on parle d'introduire chez nous; le canon en bronze forgé, sort de l'arsenal d'artillerie de Vienne; la culasse est à coin horizontal, semblable à celle du canon de campagne. L'affût, livré par les ateliers Skoda, comprend un frein hydro-pneumatique. La pièce possède une ligne de mire indépendante; à chaque appareil de pointage est fixée une lunette d'approche, une mire de fortune et un niveau d'eau. Le poids du canon proprement dit est de 320 kg. Comme munitions, on emploie le shrapnel avec double fusée et des obus soit à percussion soit à double fusée. Le shrapnel pèse 12,7 kg., l'obus 14,7. kg. La vitesse minimale est de 156, la vitesse initiale maximale de 300 m. à la seconde. L'obus porte de 5500 m. à 6000 m., le shrapnel à 5400 m.

La pièce porte un bouclier en deux parties, fixé devant les roues, pliable et transportable; la pièce toute équipée nécessite 3 véhicules et 3 bêtes de somme, dont deux pour les munitions [1].

CHRONIQUE BELGE

(*De notre correspondant particulier.*)

(Planches XLI et XLII.)

Les affaires marocaines et l'alerte en Belgique. — La préparation à la guerre. — Modifications à la tenue. — Réorganisation de l'infanterie; la pénurie des effectifs de paix. — Un nouveau règlement de manœuvres pour l'infanterie.

Les affaires marocaines ont eu en Belgique de profondes répercussions,

[1] Voir *Revue militaire suisse*, 1910, p. 43. Pl. I-VI.

tout d'abord en ce qui concerne la tension des rapports entre l'Allemagne et la France ainsi que leurs préparatifs de mobilisation ; ensuite, au point de vue de notre colonie du Congo que les diplomates ont un instant, paraît-il, considérée comme matière à transaction pour mettre d'accord les prétentions françaises et les visées allemandes. D'après certains on-dit, l'Allemagne désirait donner au Cameroun une issue sur l'Oubanghi ou le fleuve Congo, qui deviendrait alors la limite entre les possessions africaines belges et germaniques; mais pour atteindre cet objectif, la France était dans la nécessité d'abandonner à son antagoniste une bande de territoire du Congo français, ce qui aurait eu pour inconvénient de couper cette colonie en deux, à moins que la Belgique n'eût consenti à céder à bail à la France une langue de terre de 5 kilomètres de largeur du Congo occidental, afin de maintenir la liaison entre les possessions du Gabon et du Congo français avec la contrée du Tchad, et de créer ainsi une zone neutre ou française entre la colonie allemande et le Congo belge.

Les négociateurs français et allemands ont tour à tour été accusés d'avoir suggéré une semblable solution, et qui plus est, d'avoir songé à préparer un partage éventuel de notre belle possession, de cette Afrique qui a été conquise et organisée par nous, au prix des plus lourds sacrifices d'or et de sang. Il semble même que depuis janvier 1909, l'Allemagne aurait à deux reprises fait des ouvertures à la France pour le démembrement du Congo belge. D'un autre côté, on affirme que ce serait M. Caillaux, le président du Conseil des ministres de la République, qui aurait personnellement fait des offres à l'ambassadeur d'Allemagne, pour résoudre le problème marocain en faisant servir une portion du territoire belgo-congolais comme monnaie d'appoint.

Où est la vérité? *Chi lo sa?* Toujours est il que, à quarante ans de distance, le procédé du marché Benedetti se reproduit. On se souvient que, en 1867, Bismark tenta Napoléon en insinuant que l'Empire français pourrait trouver des compensations aux dépens de la Belgique ; mais il s'arrangea pour que les propositions formelles écrites partissent de Paris.

Quelle que soit l'origine de semblables projets, le fait que ceux-ci se font jour montre plus que jamais aux petites nations qu'elles doivent se tenir sur leurs gardes et développer leurs armées dans la mesure du possible, afin de ne pas être prises au dépourvu et de se trouver en état de lutter efficacement le jour où elles seraient attaquées ou violentées.

La Belgique a le moyen de posséder au Congo une armée respectable, capable de tenir en échec toute tentative de spoliation de la part d'un de ses voisins. Les troupes noires, bien acclimatées, bien encadrées sont aptes à repousser par la force des raids du genre Jameson et d'opposer une résistance considérable à une invasion étrangère.

* * *

La tension des rapports franco-allemands au mois d'août et au mois de septembre derniers, le maintien des réservistes dans les corps frontières, ont amené le gouvernement belge à prendre de nombreuses mesures de précautions.

Premièrement, les positions fortifiées de la Meuse ont reçu un complément en matériel d'artillerie, en munitions d'artillerie et d'infanterie ; les bataillons ont été pourvus de mitrailleuses ; la garnison des ouvrages a été renforcée ; les approvisionnements en vivres complétés ; bref, les gouverneurs des forteresses ont arrêté un ensemble de dispositions telles que les places ont été portées à un état voisin de la mobilisation. Une classe a été maintenue provisoirement sous les armes jusqu'à ce que le ciel politique se fût éclairci, vers la fin du mois de septembre.

* * *

L'opinion publique s'est vivement émue des mesures prises pour améliorer notre préparation à la guerre ; tous les journaux se sont préoccupés du fonctionnement de nos rouages organiques et ont été, en général, assez étonnés de la révélation de nos faiblesses ; la plupart de ces organes oubliaient qu'ils avaient eux-mêmes contribué à créer cette situation désastreuse par la parcimonie avec laquelle ils admettent les dépenses militaires, par l'hostilité qu'ils montrent chaque fois qu'il est question d'améliorer la construction de notre édifice guerrier, d'accroître le rendement de nos forces. En temps ordinaire, on fait toujours trop pour l'armée et l'on clame que nos finances doivent être utilisées à l'amélioration industrielle et sociale de la nation, de son outillage économique, et non à des « gaspillages militaires » contraires au droit moderne, condamnés par les Congrès de la Paix et autres vocables par lesquels on combat la préparation à la guerre. Toujours est-il que la Belgique ne dépense pour son armée que le dizième de ses revenus annuels !

Quelle folie que ces économies injustifiées, si l'on veut assurer l'existence d'une nation ; et ne doit-on pas, dans cette voie, aller jusqu'à la limite extrême des sacrifices possibles, puisqu'il s'agit du bien le plus précieux, l'indépendance ? Il faut souhaiter que les événements actuels auront ouvert les yeux aux Belges, que nos concitoyens se décideront à admettre le nécessaire et à soutenir les patriotes qui travaillent au développement des forces nationales. Nous n'aurons pour cela qu'à imiter la Suisse qui, sous ce rapport, comprend et accomplit tout son devoir.

* * *

La chronique belge de février dernier a exposé le programme des transformations radicales à faire subir aux tenues des troupes et que le ministre a soumises aux régiments par voie de referendum. Ainsi que c'était à prévoir ce vaste projet vient de se traduire par l'adoption de quelques modifications

de détail aux uniformes. Voici dans leurs grandes lignes les réformes adoptées. L'habit empire qui constituait la grande tenue des généraux, des officiers de l'état-major des places, des officiers et des troupes d'artillerie, est supprimé et remplacé par une tunique. Les passementeries d'or ont été sensiblement réduites. On a adopté des épaulettes ou des fourragères identiques, d'une part pour les officiers supérieurs, d'autre part pour les officiers subalternes, sans distinguer entre eux les lieutenants des capitaines, les majors des colonels; la différenciation se fera par un collet brodé en or, garni de 1, 2 ou 3 étoiles d'argent pour les trois grades d'officiers supérieurs, et par le collet en drap de fond garni de 1, 2 ou 3 étoiles brodées en or pour les trois grades d'officiers subalternes.

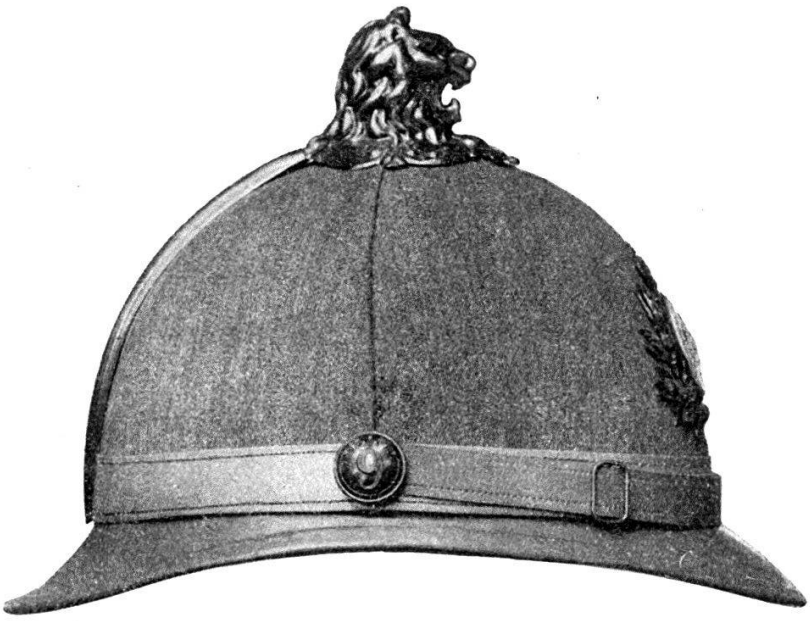

Les gibernes des officiers d'artillerie et des médecins, les pantalons à bandes d'or ou d'argent sont abolis, sauf pour les généraux. Au pantalon garni de cuir, dit lassalle, en usage depuis un temps immémorial, on a substitué une culotte bouffante aux genoux, complétée par des bottes Chantilly, des guêtres ou des jambières, avec bottines lacées et éperons détachés.

Le port des gants bruns est autorisé en tenue d'exercice et de campagne; les gants blancs sont maintenus en tenue de ville et de parade.

Ces simplifications ont été accueillies avec faveur quoiqu'elles entraînent momentanément de nouvelles dépenses pour les officiers en activité.

Pour les troupes, les modifications actuellement décrétées sont de nature assez superficielle, et l'on attend pour procéder aux réformes que les corps se soient prononcés sur les essais qui se font actuellement dans certains corps d'infanterie et la cavalerie avec de nouveaux uniformes de couleur « gris belge ». La tunique est remplacée par une vareuse. Quant à la coiffure, on hésite encore entre le képi et le casque ; mais il n'y aurait rien de surprenant à ce que l'on acceptât les deux à la fois ; le képi pour remplacer l'affreux béret que portent nos troupiers en petite tenue, et le casque pour la grande tenue. Ce dernier, confectionné par la maison Paul et Jules Fouson, à Bruxelles, est de forme assez élégante; il diffère du casque allemand et se rapproche plutôt de l'anglais; mais ce qui lui donne un caractère particulier, c'est la tête de lion qui le surmonte; artistement modelée, elle donne au casque un aspect martial et décoratif à la fois. La garniture est complétée par une cocarde aux couleurs nationales et par un écusson encadré de chêne et de laurier, surmonté de la couronne royale et portant la devise belge: « L'Union fait la Force. »

Il est fort probable que ces essais traîneront longtemps, suivant les errements nationaux et surtout, pour une raison qui n'est pas à dédaigner : le coût d'une semblable transformation, alors que les magasins sont bondés de tenues de guerre neuves à user avant de songer à les remplacer par de nouveaux uniformes.

Personnellement, nous ne pouvons nous laisser emporter par ce vent d'uniformité qui souffle et qui poursuit une égalité qui plaît aux esprits simplistes, mais qui est en opposition avec la nature même des choses, voire le bon sens.

Les propriétés d'une tenue de guerre doivent être fondées sur les nécessités de campagne. Il est indispensable évidemment que les diverses parties de l'équipement soient simples, solides, légères et d'un port aisé ; quant aux couleurs et marques distinctives, il convient sans doute d'éviter le luxe ou les bizarreries carnavalesques; pourtant il est de saine compréhension guerrière de posséder des uniformes élégants, coquets, pourvus de marques assez tranchées pour distinguer aisément les différentes armes et surtout les régiments de cavalerie. Les erreurs et les paniques, la difficulté des ralliements, peuvent provenir de la similitude de forme et de couleur des vêtements.

Le sous-officier, l'officier doivent logiquement être habillés, d'après les grandes lignes admises pour la troupe ; toutefois, chaque échelon de la hiérarchie doit posséder des signes visibles, nettement caractérisés. On contribuera ainsi à maintenir le prestige du grade et l'on donnera aux soldats, aux unités, un point de ralliement dans la personne des chefs.

L'objection que la visibilité des uniformes entraînerait des pertes plus grandes en officiers est un argument de second ordre, encore qu'il soit

contestable. Les balles ne choisissent pas et si elles ont des préférences, elles vont vers ceux qui, comme les chefs, se découvrent, parce que leur mission est de chercher à voir et d'affermir le moral de leurs hommes par leur action.

En somme, ce désir d'unification, expression indirecte de cette tendance d'égalité qui nous conduit aux pires erreurs ou excès, est selon nous, une mode qui passera et qui, dans tous les cas ne vaut pas les millions qu'on gaspillera pour la réaliser, dans une armée où les approvisionnements de guerre existent.

* * *

L'organisation de l'armée sur pied de guerre comprenait jusqu'ici 4 divisions d'infanterie à 3 brigades ; 2 brigades formées de 2 régiments à 3 bataillons actifs, la troisième brigade forte de deux régiments à 2 bataillons, constituée au moyen de réservistes d'anciennes classes tirés des 4 régiments actifs de la division, à raison de 1 bataillon par régiment. On a fait remarquer que cette troisième brigade ne saurait être mobilisée en même temps que les deux premières et que, dans tous les cas, ses unités ne pourraient avoir qu'une valeur militaire inférieure, qu'il serait difficile au commandant de la division de lui assigner sur le champ de bataille une tâche en rapport avec sa composition. En outre, les cadres du pied de paix ne prévoyaient pas l'existence de généraux pour commander ces brigades. La constitution de ces unités de réserve aurait donc présenté des difficultés presque insurmontables au moment du passage au pied de guerre.

Un arrêté royal vient de supprimer ces brigades, et pour ne pas diminuer le nombre de bataillons entrant dans la composition de la division et de l'armée de campagne, voici l'expédient auquel on a eu recours. Désormais les régiments actifs comporteront 4 bataillons à 4 compagnies, soit 16 compagnies. Celles-ci ont été obtenues en répartissant sur 16 unités les cadres et les hommes affectés antérieurement aux 12 compagnies du régiment. L'effectif de paix des compagnies a donc été diminué, mais pour compenser cette réduction et rendre aux unités leurs effectifs primitifs, il a été décidé que la 4e compagnie de chaque bataillon passerait le tiers de ses cadres en officiers, sous-officiers et soldats à chacune de trois autres compagnies du bataillon, de façon à en faire l'instruction et l'éducation en même temps que celui de leurs noyaux. Il y a donc dans chaque bataillon, une compagnie de réserve ou inactive qui, par analogie avec ce qui a lieu dans l'artillerie de campagne, a été baptisée du nom de « fantôme ». Pour, que ces unités-fantômes ne perdent pas leur caractère d'activité, pour que les capitaines qui les commandent n'abandonnent pas la pratique du métier, on reconstitue de temps à autre les compagnies ou batteries inactives en leur restituant leurs hommes, et pour l'artillerie, leurs chevaux, à l'occasion d'exercices, de manœuvres et de tirs.

Ces procédés d'organisation, que peu de personnes étrangères aux choses belges comprennent, proviennent de ce que la législature a prévu un effectif de paix fixe, quel que soit le rendement d'un contingent annuel variable, anomalie flagrante et déconcertante, car elle porte atteinte à l'instruction des unités par la diminution du temps de présence, dans une mesure d'autant plus accusée que le rendement du contingent annuel est plus élevé.

L'effectif de guerre étant obtenu par le rappel d'un nombre de classes qui s'étend jusqu'à la quinzième au moins, la formation des unités à la mobilisation ne souffre pas de difficulté, en tant que réunion des effectifs nécessaires. Ceci explique qu'on puisse constituer les compagnies et batteries sur pied de guerre par le rappel d'un chiffre convenable de permissionnaires, tandis que l'effectif de paix est insuffisant pour les étoffer, pour leur donner à toutes les effectifs voulus capables d'assurer l'instruction dans de bonnes conditions. A cet effet, il a fallu sacrifier une compagnie sur quatre et une batterie sur trois.

La pénurie relative de nos effectifs de paix est telle que, provisoirement tout au moins, la 3e batterie de chaque groupe d'artillerie montée est supprimée et remplacée par des colonnes de munitions à créer en temps de guerre. Il en résulte cette situation pénible que notre artillerie de campagne est réduite à 8 batteries ou 48 pièces par division de 17 bataillons, soit moins de 3 bouches à feu par bataillon.

Dans la nouvelle organisation, on prévoit d'autre part la réunion des quatre compagnies cyclistes en un bataillon, mesure plus administrative que tactique, car à la mobilisation chaque division d'armée est dotée, outre un bataillon de carabiniers, d'une compagnie cycliste.

* * *

Le règlement provisoire de manœuvres de l'infanterie, qui date de 1907, a été remplacé par un nouveau, également provisoire.

La *Revue Militaire Suisse,* dans ses remarquables études sur la tactique et les règlements de l'infanterie européenne a eu l'occasion de faire ressortir les caractères de notre ordonnance défunte. Je mettrai seulement en lumière les progrès accomplis par le dernier règlement paru. Celui-ci abolit, autant qu'il est possible, le schéma dans la conception et l'exécution ; il poursuit cet objectif avec une vigueur d'autant plus grande que l'ancien codifiait et limitait davantage ; il a ainsi dépassé le but ; la réaction a été trop forte, comme il arrive presque toujours.

Avec le colonel Feyler, je suis d'avis qu' « un règlement de manœuvre doit enseigner ce qui est utile au combat ». Si l'on méconnaît ce principe primordial, on tend vers la brièveté, la sécheresse, l'insuffisance. Le règlement est fait, pour une part essentielle, dans le dessein d'instruire et de

former les officiers subalternes, les cadres de sous-officiers et caporaux, afin de les mettre à même de dresser leurs unités en vue du combat.

Quand une ordonnance de détail, telles les écoles du soldat, de peloton et de la compagnie, n'énoncent que des règles, on établit une confusion injustifiée entre les méthodes d'école et les procédés de combat. Le règlement doit donc à cet égard conseiller des moyens d'exécution, afin de favoriser l'apprentissage du métier sans nuire au développement des qualités de réflexion de l'artisan, sans entraver son initiative.

Ici le règlement doit contenir *tout* ce qui est nécessaire, rien d'inutile, et la forme en doit être didactique, manuelle, avec le plus grand souci de suite et de clarté dans l'expression. Malheureusement, le respect de la tradition est un des plus grands obstacles à la réalisation de ce desideratum.

Aux échelons plus élevés de l'échelle hiérarchique, il ne faut que des directives, car dans ce domaine, tout est intelligence, raisonnement, déduction, décision, et il est contraire à l'essence de la guerre de vouloir brider ces facultés dont l'exercice est fondé sur le savoir, le caractère, la pratique des cas concrets.

Les auteurs du règlement belge se sont inspirés en bien des passages des idées et des tendances helvétiques.

Je dois ici rendre hommage à celles-ci et reconnaître loyalement que nous ne sommes pas parvenus, comme les Suisses à concilier dans la mesure voulues les exigences contradictoires dont une ordonnance doit tenir compte.

Ceci dit, je suis tout à fait à l'aise pour constater que le règlement belge de 1911 constitue un grand progrès sur son devancier. Son Instruction sur le combat surtout possède un cachet tactique remarquable. Il vise spécialement à conseiller l'adoption des principes aux circonstances de temps, de terrain, de manière à obtenir de tous une application sérieuse des leçons apprises, en forçant le gradé, l'officier, à mettre en jeu toute sa responsabilité; pour y parvenir, il proscrit en quelque sorte la place d'exercice et base l'instruction des troupes sur les manœuvres en terrain varié.

Les grandes manœuvres ayant été supprimées cette année, à cause d'une épidémie de stomatite aphteuse, qui s'est produite dans certaines régions de la Belgique, j'ai dû renoncer à me documenter sur le terrain même, en ce qui concerne la compréhension et l'application pratique du nouveau règlement de l'infanterie. J'aurai sans doute l'occasion d'y revenir l'an prochain.

1er sergent-major

Sous officier en capote

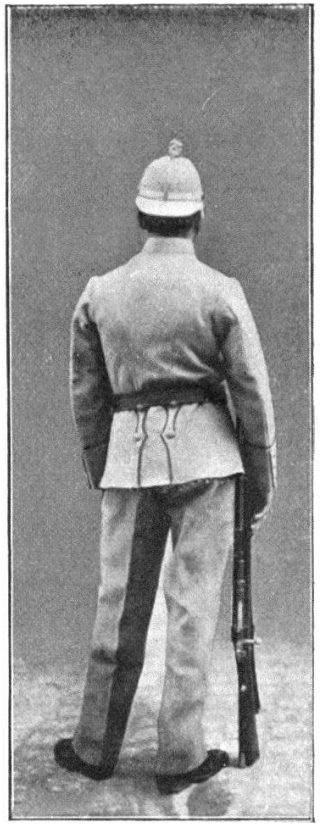

Soldat en tenue d'exercice

Nouvel uniforme de l'armée belge. Infanterie.

Sous-officier et cavalier. Tenue de campagne

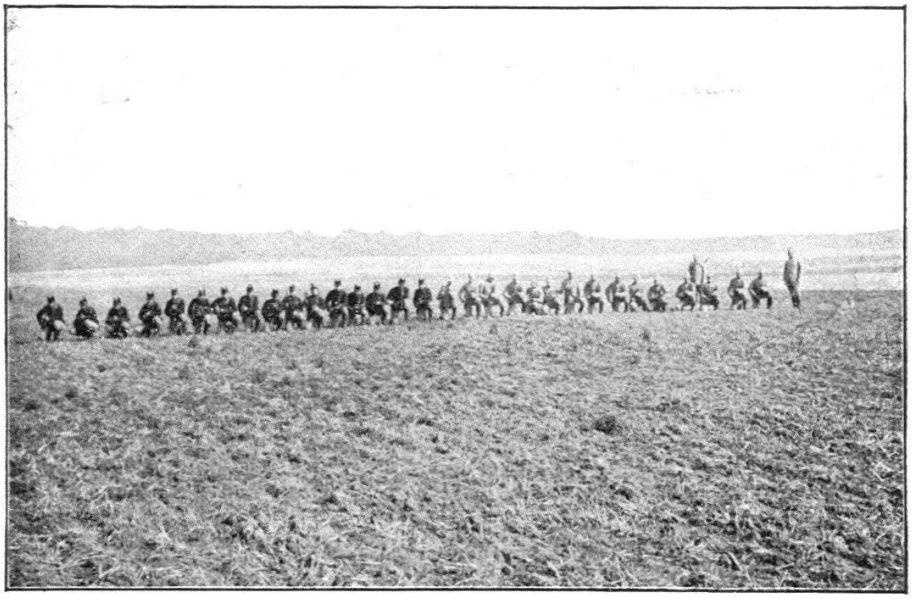

Peleton de chasseurs à cheval. Effet de visibilité
Moitié très visible : tenue actuelle. — *Moitié peu visible :* nouvelle tenue.

Nouvel uniforme de l'armée belge. Cavalerie.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'activité du ministre de la guerre. — Mise à la retraite d'un général fatigué. — Les honneurs militaires. — Coopératives et cantines. — Cours de perfectionnement pour les sous-officiers. — Le prochain budget de la guerre. — Les troupes coloniales et leur fusion avec l'armée métropolitaine. — La question des poudreries. — La laïcisation d'un livre allemand. — Un *meâ culpâ* en réponse à un *pro domo*. — Le général Toutée et le général Faurie.

Jamais on n'a autant travaillé au ministère. M. Messimy n'a pas mis sur le chantier moins de *quarante-et-un* projets de loi. Excusez du peu ! Nous voilà loin du général Boulanger qui n'en avait présenté qu'un. Il est vrai que cet un-là contenait tout, tandis que les quarante-et-un dont il s'agit... Enfin, nous verrons quand nous les connaîtrons. On annonce que la première réforme qui verra le jour concernera le service géographique, qui va être réorganisé de fond en comble.

En attendant, le général Berthaut, chef de ce service, vient d'être remercié à la suite des grandes manœuvres, sa résistance à la fatigue ayant été jugée insuffisante. Il est la victime de choix. On s'y attendait. On connaissait même une autre victime qui était prête à être sacrifiée. Mais son républicanisme lui a tenu lieu de vigueur équestre, si je puis ainsi parler, et le général en question est resté en selle, quoiqu'il n'y soit certes pas bien solide.

Parmi les autres mesures qui sont prises ou à la veille de l'être, il y a le retour au mouvement de présenter l'arme pour rendre les honneurs, ce mouvement étant d'ailleurs très simplifié. Pour parler plus exactement, on prendra, pour présenter l'arme, une des positions intermédiaires du mouvement : l'arme sur l'épaule droite. Le soldat n'aura donc rien de spécial à apprendre. Il lui suffira d'exécuter ce qu'il a l'habitude d'exécuter, mais en s'arrêtant en chemin.

Il est beaucoup parlé aussi de revenir sur ce qui a été fait pour les coopératives. On a créé, à l'intérieur des casernes, dans chaque bataillon, voire dans chaque compagnie, des restaurants et des buvettes, gérés par les soldats, sous l'autorité de leurs supérieurs hiérarchiques, les bénéfices de ces établissements étant employés à améliorer la situation des consommateurs. On peut se demander si le temps de service imposé par la loi en vue de la défense nationale doit être employé à des entreprises commerciales, et s'il est bon qu'on pousse « à la consommation » des gens qui n'ont pas besoin d'y être poussés. Une campagne a donc été menée pour la suppression de ces « assommoirs » régimentaires qui font concurrence aux cantines

auxquelles on reproche d'être encore plus des assommoirs. Dans le doute, le ministre a ouvert une enquête, qui aboutira vraisemblablement aux conclusions qui agréeront aux enquêteurs.

Ce qui m'autorise à le penser, c'est qu'on a jugés probants, presque avant que l'essai fût terminé, les résultats donnés par les cours de perfectionnement institués, à titre d'expérience, dans deux corps d'armée, à l'usage des sous-officiers rengagés. Le projet de budget pour l'exercice 1912 prévoit la généralisation de ces cours, qui seraient étendus à la totalité des corps d'armée.

Ce projet prévoit aussi une grande extension de l'aéronautique militaire. Mais, d'une façon générale, il ne fait pas état des multiples projets auxquels on travaille ; il ne contient aucune nouveauté vraiment sensationnelle, et il ne se distingue pas sensiblement de celui qui a été adopté pour l'exercice courant. Ce n'est pas qu'on n'y trouve rien d'intéressant à signaler. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler au moment où le budget viendra en discussion ou lorsque nous connaîtrons le rapport de M. Clémentel.

Nous ne connaissons que celui de M. Raiberti qui concerne les troupes coloniales. On sait que celles-ci, rattachées en 1900 au ministère de la guerre, ont été laissées absolument indépendantes de l'armée métropolitaine. C'est pour marquer leur indépendance qu'elles ont un budget particulier et que ce budget est soumis au contrôle d'un rapporteur spécial.

Celui de cette année a profité précisément de l'occasion pour critiquer cette indépendance qui rend les coloniaux indifférents au sort des terriens, et inversement. Il lui paraît inadmissible que le poids des opérations outremer soit supporté exclusivement par les uns, les autres restant simples spectateurs des faits et gestes de leurs camarades. Il est encore plus paradoxal que l'armée métropolitaine soit employée à des entreprises coloniales auxquelles ne participent pas les coloniaux, ou auxquelles on trouve ces coloniaux inaptes, lorsqu'on fait appel à eux, par exception! Et il est anormal aussi que certains corps stationnés en Algérie s'intitulent métropolitains, ce pendant qu'il y a des régiments coloniaux qui ne quittent pas le sol, de la France.

Il est urgent de faire cesser cette situation irrationnelle qui est, par surcroît, préjudiciable aux intérêts du pays. Elle a été créée pour sauvegarder certains intérêts particuliers, qu'une réforme lèsera. Cette réforme s'impose pourtant. Tout le monde en avait le sentiment confus. Le rapport Raiberti a précisé ce sentiment.

L'opinion publique, qu'il a éclairée, réclame impérieusement aujourd'hui que le Parlement amende la loi de 1900. Adoptera-t-on les modifications pro-

posées par M. Raiberti ? Il est douteux qu'on les accepte toutes intégralement, car diverses objections assez fortes sont déjà présentées contre certaines d'entre elles. Mais la plupart sont accueillies avec faveur, et, en fin de compte, il semble que le rapprochement des deux armées, sinon leur fusion, soit à la veille d'être opéré. Si on le mettait en délibération aujonrd'hui il serait voté très vite.

Malheureusement, il n'est pas certain qu'on l'y mette. La Turquie n'est pas le seul pays des occasions perdues, comme l'appelait le général Izzet-Fuad pacha. Et il est fort possible que d'autres préoccupations fassent perdre de vue, tout urgente qu'elle soit, la loi qu'il s'agirait de faire. Les incidents succèdent aux incidents, troublant la marche régulière des choses.

L'explosion de la *Liberté* a mis le feu aux poudres, si on peut jouer ainsi sur les mots. Et cette question a mis tout le monde sens dessus dessous.

Comme je l'ai dit au jour de la catastrophe, la flotte a besoin de savoir la vérité. Aussi la commission d'enquête a-t-elle cru devoir lui en faire une. Elle est arrivée à une certitude. Ou, tout au moins, elle a tenu à se donner l'air d'y être arrivée, semblable à ces incrédules qui, estimant qu'il faut une religion pour le peuple, suivent les offices assidûment et pratiquent les devoirs du culte.

Donc, on est arrivé à cette conclusion que la poudre est coupable, qu'elle est la seule coupable (ce qui n'a pas empêché qu'on ait mis le commandement en accusation). Et, certains scandales éclatant dans le service des poudres, on s'est trouvé amené à incriminer celui-ci qui est aujourd'hui « le baudet d'où nous vient tout le mal ».

Ce pauvre petit corps éprouve le sort commun à tous les petits corps : on le trouve gênant, embarrassant. Il est trop petit pour se suffire à lui-même. Il se trouve dans la situation de la gendarmerie, qu'on a rattachée à la cavalerie, ou du train des équipages, qu'on a rattaché à l'artillerie.

A la vérité, le service des poudres et salpêtres forme une direction distincte et autonome au ministère de la guerre. Mais il n'a pas toujours appartenu à ce departement. Comme il fabrique un produit qui, pour la chasse et pour les mines, se vend dans le commerce, on l'avait réuni naguère aux manufactures de tabacs et d'allumettes! Et on avait placé le tout sous l'autorité du ministre des finances, comme on aurait pu le mettre sous celle du ministre soit des travaux publics soit du commerce. On l'a rendu au ministre de la guerre qui en avait été dépossédé en 1867, et qui en a fait, comme je viens de le dire, une direction à part, sauf en ce qui concerne l'unique poudrerie du Bouchet, laquelle est restée subordonnée à la direction de l'artillerie et qui, d'ailleurs, n'en a pas été mieux dirigée pour cela. Il est probable qu'on supprimera la direction spéciale des poudres et que l'artillerie

prendra la haute main sur ce service. Déjà un général de division de l'arme a été mis à sa tête aux lieu et place d'un inspecteur général des poudres.

Nous verrons bien ce que donnera cette ingérence d'un incompétent dans une entreprise technique. En tout cas, on a vu ce que produisait l'exclusivisme des techniciens rendus autonomes et soustraits à tout contrôle, le contrôle étant d'ailleurs rendu difficile par la technicité même. Le corps très fermé, se sentant indépendant, a pu être tenté d'en abuser. Sous l'impulsion d'un chef intelligent, énergique, conscient de ses devoirs, il pouvait donner des résultats excellents. Malheureusement, il semble qu'on ait choisi, pour les mettre à sa tête, des hommes plutôt souples, dont la complaisance a complu, qui ont cherché à éviter « les histoires », qui ont étouffé toutes les initiatives, qui ont tenu à l'écart tous ceux de leurs collaborateurs qui montraient quelque caractère. Il est facile, lorsqu'on forme une petite chapelle où le profane ne pénètre pas, et où il se passe des choses mystérieuses, de laisser des abus s'y introduire. Et c'est ce qui s'est produit. Et alors un profane est appelé à y entrer et, avec un balai, à procéder à un nettoyage complet.

* * *

La librairie Henri Charles-Lavauzelle vient de publier, sous ce titre : *L'Education du soldat*, une traduction ou plutôt une adaptation d'un livre allemand vieux de quelque quinze ou vingt ans (*Die Erziehung des Soldates*, par le général Schmidt). Je dis une adaptation, parce que le manuel original est tout imprégné de foi religieuse. Il donne comme bases de l'éducation du soldat la crainte de Dieu, la fidélité au souverain, l'amour de la patrie. L'idée de Dieu domine donc tout le premier chapitre. Et on y lit des phrases telles que celle-ci :

Au-dessus de nous veille un juge plus sublime, plus infaillible, le grand-maître des batailles (*der Lenker der Schlachten*), ce Dieu des armées qui tient dans sa main la victoire ou la défaite.

Et, revenant sur ces considérations plus loin, rappelant ces mots de l'Empereur : « J'ai besoin de soldats qui disent leur *pater noster* », l'auteur ajoute :

Que ce mot impérial soit pour tous un avertissement, qu'il soit un encouragement pour les hésitants, qu'il soit un *Noli me tangere* pour les railleurs...

D'après les règlements en vigueur, il faut conduire les hommes au moins toutes les quatre semaines au service divin; des députations des différents corps doivent venir à l'église aux grands jours de fête; catholiques et protestants seront poussés à la fréquentation du service divin...

Le commandant de compagnie, s'il est sérieusement animé d'une sainte croyance en Dieu, doit sentir en soi le désir de faire plus. Il doit, à sa manière, exercer un sacerdoce. Oui! Un sacerdoce, si étrange que puisse sembler cette expression aux incrédules et aux indifférents en matière de religion. Certes, il n'a pas à prononcer de sermons, à distribuer des catéchismes, à faire montre

d'un prosélytisme déplacé; mais il doit agir par son exemple, et les idées, les sentiments, qu'il manifeste doivent montrer qu'il craint Dieu.

Qu'il n'y ait aucun anniversaire sans un souvenir pour Celui dont il est écrit sur les médailles expéditionnaires : « *Dieu était avec nous. Honneur à lui!* » Qu'il n'y ait aucune cérémonie, anniversaire d'une victoire ou fête de l'Empereur, sans un regard au Roi de tous les rois, au grand-maître des batailles.

Les passages qu'on vient de lire (et j'en pourrais ajouter d'autres) donnent bien au manuel du général allemand un caractère particulier et comme un goût de terroir très spécial. Aussi est-il grand dommage que, prétendant nous apprendre comment est dirigée l'éducation morale du soldat à l'étranger, prétendant nous donner « une analyse complète » de *Die Erziehung des Soldates*, le commandant d'infanterie Delhaye, auteur de la soi-disant traduction, ait eu la singulière idée de laïciser le texte, d'en retrancher Dieu, à la façon des directeurs de pensionnat qui, avant de mettre un livre dans les mains de leurs élèves, en effacent le mot « amour » ou les passages tant soit peu sentimentaux.

* * *

Le capitaire Balédent n'a pas été satisfait de mes observations du mois dernier sur son *Infanterie à la guerre*, et, pour employer la formule connue, il ne me l'a pas envoyé dire. « Vous aviez une occasion unique de faire un article intéressant sur mon livre, sur les E. O. R. (élèves-officiers de réserve), m'écrit-il..., et vous l'avez manquée... Je regrette bien que vous ayez fait cet article non pour moi, mais pour vous Car il est très au-dessous de votre moyenne. » Entrant dans les précisions, le capitaine Balédent me fait remarquer que, s'il n'est pas possible de connaître « personnellement » la valeur et les aptitudes des chefs ennemis, on peut du moins savoir quelle est la mentalité générale de l'armée adverse de façon à pouvoir décider si on fera de l'offensive ou de la défensive. D'où résulte que je me suis rendu coupable d'un contresens. Pour ce qui est du tableau, si je l'avais mieux regardé, j'y aurais vu le verbe « vouloir » que j'ai exprimé le regret de n'y avoir pas vu. Il est vrai que j'avais parlé des « besoins », puisque c'est sous cette rubrique que figurent les verbes « savoir » et « pouvoir ». Pour ce qui est de l'« économie des forces », j'ai dit que l'auteur avait détourné cette expression de son acception habituelle. Il me répond que je suis dans l'erreur. Au surplus, je lui laisse la parole.

L'expression économie des forces a deux sens : l'un concret qui est synonyme d'épargne (c'est-à-dire dormir, se reposer, etc.), l'autre abstrait, qui signifie agencement droit, artistique, des éléments dont on dispose

Le principe tactique de l'économie des forces — quoique vous en pensiez — procède, à la fois, de l'une et de l'autre acception.

Ce principe, le chef l'applique s'il réduit au minimum l'effort de ses sol-

dats; il l'applique si, le moment venu, il organise ses moyens d'action, ses forces, de manière à en obtenir le rendement maximum.

Ainsi interprété, le principe de l'économie des forces est entier.

Je reconnais, à ma honte, que je ne m'étais pas avisé de cette interprétation. Mais il n'est que de s'entendre. Une bonne définition fait disparaître bien des conflits. Et celle-ci est trop lumineuse pour ne pas dissiper toute obscurité.

Vous m'avez critiqué, il est bien juste que j'use du même droit, conclut le capitaine Balédent. Eh bien ! il est regrettable que vous n'ayez pas dit autre chose, car j'avoue que celui qui vous lira ne saura pas ce qu'il y a dans l'*Infanterie à la guerre*. A vous entendre, on croirait que c'est un cours de tactique, alors que ce livre n'est que l'application de la tactique.

J'ai cru loyal de reproduire ce *pro domo*, auquel je ne puis répondre que par un *meâ culpâ* tout confus. Au surplus, même si la plus élémentaire probité ne m'en avait fait un devoir que j'y aurais été forcé par le désir explicite de l'auteur, car il m'a adressé une deuxième lettre, dont je crois devoir encore transcrire quelques passages.

Les voici :

Je prétends qu'il n'y a pas un mot à retenir *(sic)* de ma méthode ; elle s'applique à tout le monde, même au soldat ; elle résume tout le raisonnement que l'on doit se tenir lorsqu'on se trouve en présence d'un cas concret. Vous n'en voulez pas, mais n'en dégoûtez pas les autres Dites que, pour vous, elle est mauvaise, mais n'affirmez pas qu'elle ne vaut rien pour les autres. D'abord, vous savez le contraire : vous avez vu D... l'employer et réussir...

...En résumé, ce que vous dites de ce tableau ne tient pas debout. Je vous l'ai démontré dans ma dernière lettre. J'espère bien que vous en ferez état dans la *Revue militaire suisse*.

Voilà qui est fait.

Et, maintenant, parlons d'autre chose.

* * *

Le général Toutée était en France, il y a un mois. Il a dû y apprendre que sa situation de haut commissaire au Maroc était fort compromise et qu'on n'attendait, pour le remplacer par le général d'Amade, que la conclusion des pourparlers engagés avec l'Allemagne et qui ont abouti au règlement de la question marocaine et aux concessions territoriales faites au Congo pour prix du marché. Comme il s'est cru desservi auprès du gouvernement par les agents du ministère des affaires étrangères, il était naturel qu'il fût mal disposé à leur égard et qu'il le leur fît sentir. Peut-être même, en agissant contre eux avec vigueur, pouvait-il arrêter le travail de sape souterraine qu'ils avaient entrepris et qui affaiblissait le terrain sous ses pieds.

C'est sans doute sous l'influence secrète de cette idée qu'il s'est laissé aller à accueillir avec quelque empressement des soupçons répandus sur les agissements de ce personnel civil, qu'il a voulu procéder à des vérifications de caisses, et, se heurtant à des refus, de la part des détenteurs de ces caisses, qu'il a usé de son pouvoir dictatorial pour les y contraindre.

Ces actes de force ont soulevé une vive réprobation chez les personnes prévenues contre le général. Et elles sont nombreuses. Ils ont surpris celles qui, le connaissant, le tiennent pour très habile, très avisé et prudent. Cette minorité a été stupéfaite d'apprendre qu'il n'avait pas pris toutes les précautions nécessaires et que la commission d'enquête désignée, par mesure d'exception, pour étudier le conflit, n'avait pas trouvé auprès de lui les justifications qu'on est en droit de réclamer d'un homme qui use des pleins pouvoirs dont il est investi pour agir comme il l'a fait.

Mais, je le répète, en dépit de son adresse, peut-être même à cause de sa grande adresse, il est entouré d'une suspicion qui dispose mal en sa faveur.

De ces malveillances ambiantes, je trouve une amusante preuve dans un petit journal qui mène violemment campagne contre lui, qui l'accuse d'une foule de méfaits, d'abus d'autorité, et même de véritables crimes. Dans le même numéro où il est traité comme le plus malhonnête des hommes (dans d'autres, on avait dit de lui qu'il était le mauvais génie de l'armée, que c'est un Machiavel, qu'il est le servile instrument de toutes les complicités réactionnaires, qu'il est intrigant, dénué de scrupules, etc., etc.), dans ce numéro, donc, appréciant le nouveau commandant du 16e corps, le journal en question s'exprime ainsi :

Le général Faurie est un précurseur et un novateur. A une époque où florissaient les dogmes indiscutés sur le rôle de l'armée, le général Faurie a eu le courageux mérite de heurter de front les idées admises ; il est venu jeter des lueurs éclatantes sur la mission véritable de l'armée nationale : il a arraché les esprits à la contemplation d'institutions démodées.

Les lettres du *Temps* ont précipité l'évolution militaire ; pas un des militants actuels qui ne se soit inspiré de ces pages vibrantes et lumineuses où la plus alerte des plumes fixe, en phrases lapidaires, les principes fondamentaux de l'armée démocratique.

L'*Armée et la Nation* fut le livre de chevet de tous les officiers républicains; son apparition fut le point de départ d'une campagne que jalonnent déjà des résultats appréciables. Les historiens de l'avenir apprécieront mieux que nous l'influence exercée par le général Faurie; mais ils ne manqueront pas de la juger considérable.

Le commandant du 16e corps est un penseur et un savant. C'est de tels chefs qu'il faut donner à l'armée d'une démocratie.

Voilà qui est fort bien, sans doute. Mais il y a un tout petit malheur, tout de même : c'est que les lettres publiées par le *Temps* et réunies en vo-

lume sous ce titre : *L'Armée et la Nation*, ne sont pas du général Faurie. Elles sont l'œuvre... du général Toutée ! A cela près, la remarque subsiste.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier).

Notre expédition en Tripolitaine. — Les précédents politiques. — La préparation du corps expéditionnaire; sa formation ; sa mobilisation. — Départ et débarquement.— Premières opérations jusqu'à l'occupation de Tripoli.

L'expédition d'Afrique retient depuis un mois toute l'attention du pays et particulièrement de nos cercles militaires.

La presse du monde entier a suffisamment rappelé les précédents politiques et historiques de notre « affaire tripolitaine », pour que je me dispense de les rappeler aux lecteurs de la *Revue militaire suisse*. Un examen même superficiel d'une carte de la Méditerranée démontre à l'évidence les liaisons géographiques de l'Italie avec la côte septentrionale de l'Afrique. Toute notre longue péninsule s'allonge vers le milieu de la Méditerranée et tend vers l'Afrique. Et les liaisons géographiques se résolvent en droits historiques sur cette côte dont la France, l'Angleterre et l'Espagne ont accaparé déjà une grande partie. La Tripolitaine qui comprend les provinces de Tripoli et de la Cyrénaïque avec leur hinterland, restait seule libre de la domination et de l'influence des puissances chrétiennes. Mais la Turquie, dont elle relevait, la considérait plutôt comme une colonie que comme partie intégrante de l'Empire ottoman. Elle l'exploitait surtout pour le commerce des esclaves. Quant aux émigrants italiens, leur libre développement se heurtait à toute sorte d'oppositions et se trouvaient sous les menaces continuelles des dommages et vexations que leur causaient les autorités turques. Ces motifs, avec une série d'autres trop longs à résumer, déterminèrent le gouvernement italien à trancher brusquement la question en réclamant par la voie d'un ultimatum la cession de la Tripolitaine.

Le délai de décision concédé à la Turquie était de vingt-quatre heures. Le grand vizir Hakki pacha en reçut connaissance le 28 septembre à 2 h 30 du matin. Le lendemain, à la même heure, aucune réponse n'étant arrivée, l'état de guerre fut déclaré.

L'action politique ainsi résolue avec énergie et rapidité, on s'empressa de préparer convenablement l'opération militaire. Aussi bien celle-ci se serait-elle effectuée même au cas de l'acceptation de l'ultimatum, et avec la même extension, tant pour marquer par un acte matériel la prise de possession d'un vaste territoire qu'afin de briser une résistance éventuelle des tribus riveraines ou de celles, plus guerrières, qui résident à l'intérieur du continent. Ces circonstances laissant planer une incertitude sur les forces

nécessaires à l'expédition, le gouvernement décida de la préparer en y consacrant de larges moyens. Nous n'avons, en effet, à notre actif qu'une seule expérience en fait d'expédition coloniale, celle de l'Erytrée, expérience douloureuse. La crise de 1896 nous a montré clairement les périls qu'il y a à affronter, par motif d'économie, une situation incertaine avec des moyens trop limités.

L'entreprise tripolitaine revêt d'ailleurs une bien autre importance. L'extension comme la nature des terres à occuper exigent des troupes nombreuses et des services fortement organisés. Le territoire visé s'étend, le long de la mer de Ras Agir près de la frontière tunisienne, par 10° 32' de latitude est de Greenwich jusqu'au golfe de Sokna, à la frontière égyptienne, par 25° de latitude. C'est un développement de côte d'à peu près 2000 km. avec un profond hinterland vers le Sahara et le désert de Lybie, régions de plaines et de montagnes (Barka), au parcours rendu difficile par l'insuffisance des routes et la pénurie des ressources.

Nous devions en outre prévoir l'obligation de repousser des forces turques qu'on ne peut encore préciser, mais qui probablement s'élèvent à une dizaine de mille hommes bien armés, suffisamment instruits, et animés de ce bel esprit de résistance qui est une tradition de l'armée du Sultan; et nous devions compter avec les oppositions possibles des nombreuses tribus indigènes, éparses dans les oasis de la rive et de l'hinterland, arabes, bédouines etc. bien ou mal armées, ordonnées ou désordonnées, mais toujours un fier ennemi à combattre pour des troupes européennes jeunes et inexpérimentées.

En conséquence, le gouvernement ordonna et le ministère de la guerre organisa l'expédition à l'aide d'un corps d'armée entier, convenablement renforcé (35 à 40,000 hommes) de tous les services nécessaires à une opération de ce genre, et de tous les moyens techniques à qui l'on demanderait, surtout pendant les premiers temps, de compenser en partie le manque des moyens de communications ordinaires (routes, télégraphes, etc.).

* * *

La formation du corps expéditionnaire ne peut encore être dévoilée dans toutes ses particularités ; du reste, ce ne serait pas nécessaire pour le moment du moins. Cependant je vous en donnerai une idée sommaire.

Le corps d'armée spécial est commandé par le lieutenant général Carlo Caneva, un des nos quatre commandants d'armée désignés en cas de guerre, celui qui lors des dernières grandes manœuvres a brillamment commandé le parti rouge, un vieux et fort soldat qui connaissait déjà l'Afrique, un général à la volonté énergique et à l'intelligence éveillée. Son chef d'état-major est le major-général Gastaldello, le plus jeune de nos généraux.

Le corps d'expédition et les unités qui en dépendent ont une formation spéciale, sensiblement différente de celle du corps d'armée organique ; il est aussi plus fort. Il comprend: deux divisions combinées, formées de troupes de corps d'armée, et les services de l'intendance. Il a la composition suivante.

1re division. Lieutenant-général Pecori-Girardi, à deux brigades d'infanterie, l'une formée par le 82me et 84me rég. (maj. gén. Rainaldi), l'autre des 6me et 40me rég. (maj.-gén. Giardina). Un régiment de cavalerie (à 3 escadrons) et un régiment d'artillerie mod. 1906 (affûts à déformation) de 6 batteries. La division compte encore une compagnie de sapeurs, une section de santé et une section des subsistances.

2me division. Lieutenant-général Ottavio Briccola; composition identique à celle de la 1re division; les brigades d'infanterie sont les suivantes: 4me et 63me rég. (maj.-gén. Ameglio), 22me et 68me (maj.-gén. d'Amico).

Troupes de corps. Deux régiments bersaglieri (8me et 11me), un bataillon de grenadiers, un bataillon d'alpins, un régiment d'artillerie de montagne, de nombreuses sections de mitrailleuses, des troupes spéciales du génie : sections télégraphiques, radio-télégraphiques, optiques, photographiques, aérostatiques; et enfin une flottille d'une dizaine d'aéroplanes avec une grande partie des nos meilleurs pilotes, qui ont déjà, ces jours derniers, accomplis des explorations très importantes.

Les services sont sous la dépendance d'un intendant général, major général Gazzola, et comprennent des lazarets et des hôpitaux de guerre, des hôpitaux de la Croix-Rouge, trois navires hôpitaux et une large dotation de moyens sanitaires de tout genre ; les magasins de subsistances (farines, fourrages comprimés, etc.). Les ravitaillements ont dû être calculés avec une grande abondance afin de refournir non seulement l'armée, mais encore (surtout en farine) la population indigène. Une grande boulangerie de campagne, partageable en sections, fait aussi partie des services; sans parler des autres services d'importance secondaire (vétérinaire, comptabilité, poste, etc.).

* * *

La mobilisation de ce gros corps d'occupation, pendant les derniers jours de septembre et les premiers jours d'octobre, — une quinzaine de jours en tout — s'est passée d'une manière fort régulière, conformément aux plans arrêtés et en surmontant des difficultés point médiocres. Ces difficultés ont été dues surtout à l'époque peu favorable, celle où notre armée compte le moins de monde.

La période des manœuvres venait de prendre fin et la classe de 1889 était partie en congé. Maintenant que nous avons le service de deux ans, ce départ représente la moitié de l'effectif ; il ne restait donc sous les armes que la classe de 1890, sauf dans les armes montées où le renvoi de la

classe de 1889 avait été retardé de cinquante jours. Quant aux recrues, — c'est-à-dire la classe de 1891, — elles ne se présentent qu'à fin octobre.

Il a donc fallu, avant tout, rappeler les réservistes d'une classe entière. Ce fut la classe de l'an 1888, la plus jeune classe complètement instruite et qui possède encore dans toute sa fraîcheur l'instruction reçue. Ces réservistes vinrent quelques jours avant l'ultimatum et furent affectés au renforcement des nombreux corps d'infanterie et d'artillerie qui devaient fournir les compléments pour porter sur le pied de guerre les corps qui se mobilisaient au complet pour partir. La levée compta à peu près 80,000 hommes. On n'a pas appelé les réservistes de la cavalerie, des alpins, ni des pontonniers, soit parce que les effectifs de paix, plus forts dans la cavalerie, ne réclamaient pas le renforcement des régiments soit parce que ces éléments ne sont entrés que dans une proportion réduite ou nulle dans le corps d'expédition.

Le système suivi pour la formation organique du corps d'expédition a été le suivant. On a mobilisé complètement douze régiments (8 d'infanterie, 2 de bersaglieri, 2 de cavalerie) répartis dans les différentes régions d'Italie, mais avec prépondérance des régiments de l'Italie centrale et méridionale. Après l'envoi en congé de la classe 1889 chaque régiment ne comptait plus que 4-500 hommes, effectif qui pouvait être au plus doublé par les réservistes de la classe 1888. Le complément a donc été fourni, comme e l'explique ci-dessus, par un grand nombre de régiments non mobilisés qui envoyèrent leurs militaires de la classe active de 1890 et même, ici et là quelques-uns de leurs réservistes de la classe 1888.

Enfin, toujours à titre de complément on admit les engagements volontaires, mais comme ceux-ci furent beaucoup plus nombreux qu'il n'était nécessaire, on dut procéder par tirage au sort (troupe et officiers). Avant ce dernier choix, on soumit tous les militaires à une rigoureuse visite sanitaire, afin de ne constituer le corps qu'au moyen d'hommes possédant des qualités physiques de premier ordre.

C'est ainsi que, peu à peu, fut mis sur pied, selon toutes les prévisions et les prescriptions arrêtées à l'avance, cet imposant corps expéditionnaire de onze régiments d'infanterie d'à peu près 3000 hommes chacun, de trois régiments d'artillerie et de deux régiments de cavalerie, sans compter les unités inférieures et un grand nombre de services techniques et administratifs.

L'uniforme, porté par tout le monde, est le nouveau modèle gris-vert, avec, dans l'infanterie, le havre-sac modèle 1908, divisible en deux parties [1]; en outre, le manteau imperméable, le bonnet de police et le chapeau d'Afrique. Les correspondants de guerre de tous les pays, qui ont vu débarquer à Tripoli ces belles troupes ont exprimé leur sincère admiration pour

[1] R. M. S. 1909, p. 362, planche XX.

la bonne mise de nos régiments, leur ordre, leur discipline, leur tenue, sans compter l'esprit militaire élevé qui les distinguait.

* * *

Les opérations du transport en Afrique ont été difficiles et demandaient une étude minutieuse tant pour des raisons de logistique qu'à cause de la gravité que représente un convoi militaire par eau quand l'adversaire possède encore une certaine puissance navale.

Le transport des troupes vient de ce terminer ces jours-ci. On y a employé une quarantaine de gros navires à vapeur, concentrés dans les principaux ports de l'Italie méridionale et à Gênes. Naples, Palerme, Catania, Augusta ont été les ports d'embarquement. Ils sont à 36-48 heures de distance de Tripoli en comptant une vitesse moyenne de 10-14 milles à l'heure. Pour des raisons de sûreté, on a tenu secret le jour et l'heure de départ de chaque convoi, afin de diminuer les probabilités d'attaque de la part de quelque navire de guerre turc. Généralement les convois n'ont pas fait la route directe de leur point de départ en Afrique ; ils se sont arrêtés quelques heures à Augusta, le plus important port militaire de Sicile, près de Syracuse. De là, au fur et à mesure des ordres demeurés secrets, ils se sont mis rapidement en mouvement escortés par des fractions de notre flotte.

Grâce à des dispositions bien prises et bien ordonnées toutes les opérations d'expédition se sont poursuivies régulièrement.

Le débarquement en Afrique, à Tripoli et dans les autres points à occuper, a constitué le dernier acte de l'opération. Il s'est accompli heureusement à Tripoli, pour le gros du corps ; il a rencontré des difficultés à Bengasi causées par la résistance de l'adversaire au moment difficile de la prise de terre, comme je l'exposerai, par la suite, avec un peu plus de détails.

Notre marine de guerre s'est mobilisée complètement dans un délai de temps très bref (à peu près une semaine) et s'est trouvée prête à tout événement dès le début des hostilités. Une grande partie du mérite du succès de l'opération initiale, traversée de la mer et débarquement, revient à nos marins qui se sont montrés infatigables à toutes les besognes, sur mer dans de longues et fatigantes croisières et, aux points de débarquement, comme chargés de la première occupation.

* * *

Dans les derniers jours d'octobre notre guerre africaine a pris une allure plus grave qu'on ne le prévoyait. Aux premiers faits d'armes, nombreux mais sans grande importance, a succédé une vraie bataille, dont le télégraphe a porté la nouvelle partout.

Dans une prochaine lettre, je chercherai à vous donner une relation si possible détaillée des premières opérations de guerre. Pour le moment je

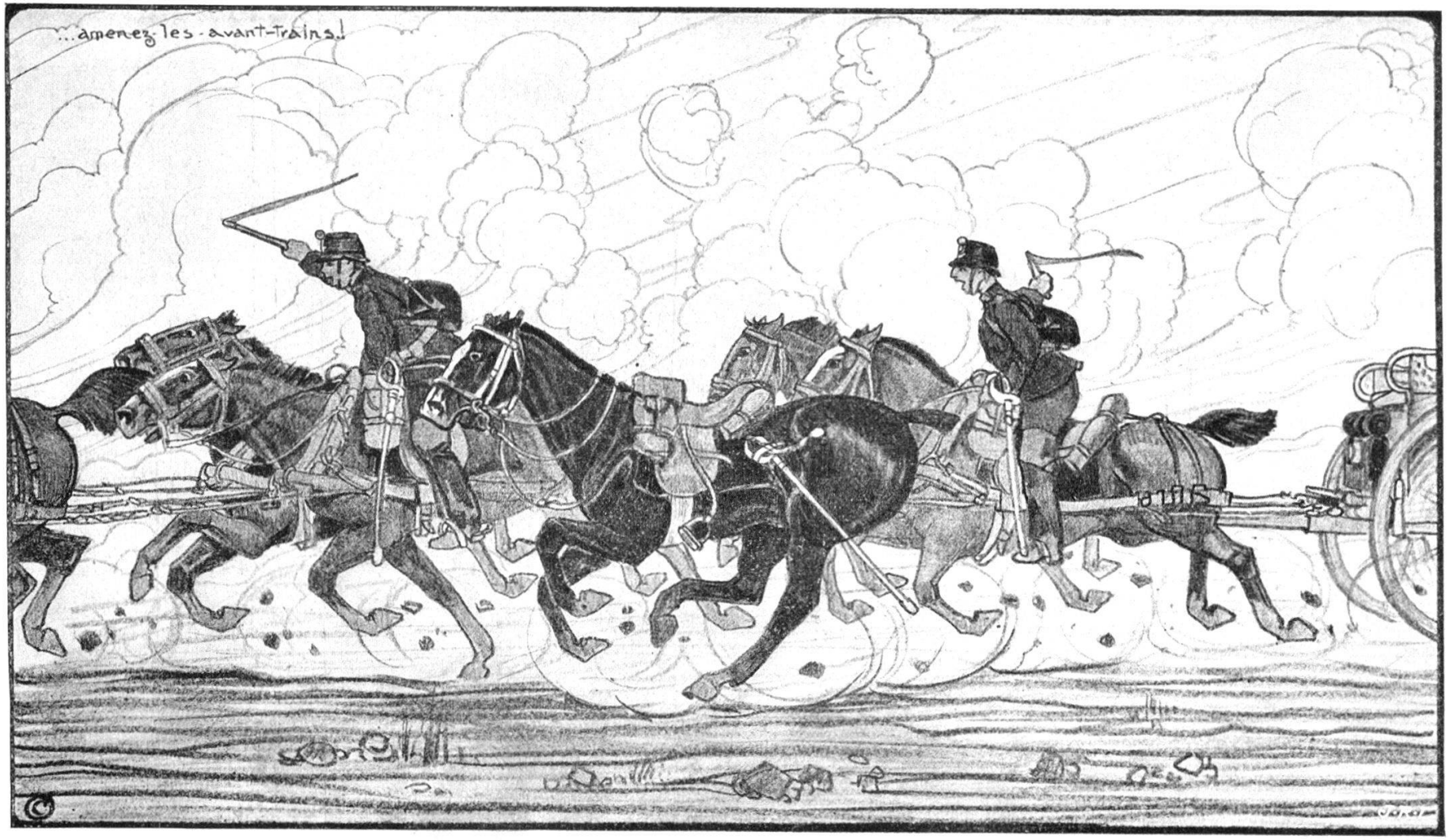

Dessin tiré de l'Album de Coulon : « A mes camarades de l'artillerie. » Un quart de la grandeur de l'original.

finis celle-ci en résumant brièvement les opérations préliminaires jusqu'à l'occupation de Tripoli.

Au 29 septembre échéait l'ultimatum et immédiatement commençaient les opérations de notre flotte sur deux théâtres d'opérations.

Le gouvernement avait été informé que des canonnières turques se réunissaient à Prevesa sur la côte de l'Epire, à l'entrée du golfe d'Arta. On établit rapidement une croisière devant ce port. A trois heures après midi, ce même jour, 29, en effet deux canonnières turques sortaient de Prevesa mais étaient repoussées et fortement endommagées par notre flottille.

Le 30 septembre, deux destroyers italiens devaient reconnaître le port de Prevesa. On constata la présence dans ce port de deux autres canonnières et d'un grand yacht armé. Immédiatement on ouvrit le feu à six kilomètres de distance, avec conséquences funestes pour l'ennemi.

Le 5 octobre une embarcation italienne envoyée par un autre destroyer avec un drapeau blanc pour reconnaître un navire suspect de contrebande à St-Jean de Medua, était accueillie par une violente fusillade.

A Tripoli cependant, s'était présentée, le 29 septembre, la 2e escadre (vice-amiral Faravelli). Le 2 octobre, un délai de vingt-quatre heures fut envoyé à la place pour se rendre et le jour suivant à 3 h. et demie du soir, aucune réponse n'étant parvenue, le bombardement des principales batteries commençait. Elles répondent vivement. La canonnade interrompue le soir, recommença le 4 octobre au matin. Deux batteries turques ne tardèrent pas à être démolies. Le 5, les compagnies de marins pouvaient déjà occuper la ville sous la protection immédiate de la flotte.

Le même jour, un croiseur italien en reconnaissance dans la Mer Rouge se vit attaqué par une canonnière turque. Celle-ci ne tarda pas à être détruite.

D'autre part, deux navires de transport turcs et un yacht furent capturés; ils avaient à bord une douzaine d'officiers avec un général, 300 soldats, 200 chevaux, des armes, des munitions etc.

Dans ces premières opérations nous n'avons subi aucune perte.

BIBLIOGRAPHIE

Capitaine DE VALLIÈRE : *Le Régiment des Gardes-suisses de France,* précédé de la *Campagne de Marignan.* 1 vol. de luxe, gr. in-8°, avec 1 carte, 4 croquis et 27 illustrations hors texte, dont plusieurs portraits inédits. — Editeurs : *Revue militaire suisse*, à Lausanne; Berger-Levrault, Paris et Nancy. — Prix : 6 fr.

Page d'histoire d'un vibrant intérêt, cet ouvrage est à la fois la vie reconstituée d'un des plus brillants régiments suisses au service des rois de France, et une réhabilitation longtemps attendue du service des